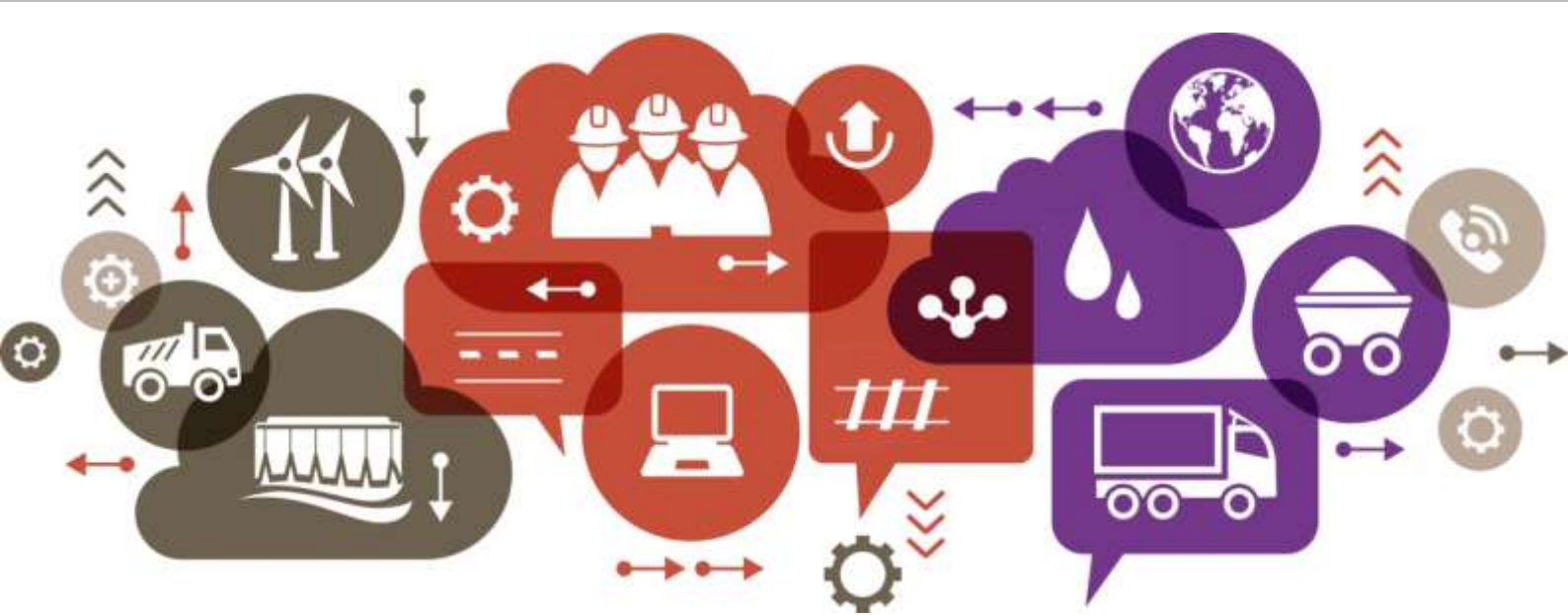




Travaux Publics Durables

**Patrimoine, qualité de service et démarches de progrès
dans le secteur des Travaux Publics**

Chapitre I

Quel est le patrimoine d'infrastructures de la région Midi-Pyrénées ?

p.03

Chapitre II

Quel est l'état du patrimoine en région Midi-Pyrénées ?

p.23

Chapitre III

Quelles sont les actions menées par la maîtrise d'ouvrage en matière de développement durable ?

p.36

Chapitre IV

Quelles sont les démarches développement durable des entreprises de Travaux Publics ? Comment sont-elles accompagnées ?

p.45

Le CRC Midi-Pyrénées, en lien avec le GIE Réseau des Cellules Economiques Régionales publie un document inédit, le baromètre des Travaux Publics sur le périmètre de notre région.

Ce document a pour vocation à être une véritable référence au service des maîtres d'ouvrage, des entreprises mais aussi de l'ensemble des parties prenantes de secteur des Travaux Publics.

Présenté sous forme de données recensant le patrimoine régional des infrastructures et des réseaux, il permettra d'en mesurer l'évolution de manière régulière, d'identifier les volumes de travaux à venir, les priorités à accorder dans le cadre de leur réalisation et d'en apprécier les progrès de modernisation. Il servira ainsi de marqueur permettant d'apprécier leur qualité de service et de répondre aux besoins de leurs utilisateurs.

Son approche sous l'angle du Développement Durable favorisera la mesure des engagements de tous, maîtres d'ouvrage comme entreprises, dans ce domaine.

Enfin, véritable outil stratégique d'aménagement du territoire, il permettra par sa forme d'établir des comparaisons et d'identifier des tendances sur l'ensemble de nos régions.

Souhaitons donc longue vie au Tableau de Bord « Travaux Publics Durables » afin qu'il contribue à sa mesure au maintien de la qualité de service de nos infrastructures et réseaux, facteur de développement économique mais également garant de la qualité de vie de nos concitoyens.

Thierry Le Friant.

Président du CRC BTP Midi-Pyrénées

Présentation du Comité Régional de Concertation du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction de Midi-Pyrénées (CRC)

Le CRC, observatoire du secteur de la construction en Midi-Pyrénées

Le CRC est à pour vocation de fournir, aux acteurs régionaux et locaux de la filière construction, des études et analyses ciblées qui facilitent leur aide à la décision.

Les missions du CRC sont :

- La concertation : rapprocher les professionnels, les élus et l'administration;
- L'information : éclairer les stratégies et les décisions économiques des membres sur les conditions locales;
- La Prévision : permettre l'anticipation sur le développement de l'activité, des marchés et de l'emploi;
- La réflexion : dynamiser le débat économique régional dans le secteur.

Le CRC est membre du « GIE réseau des CERC ».

Les travaux publics en Midi-Pyrénées

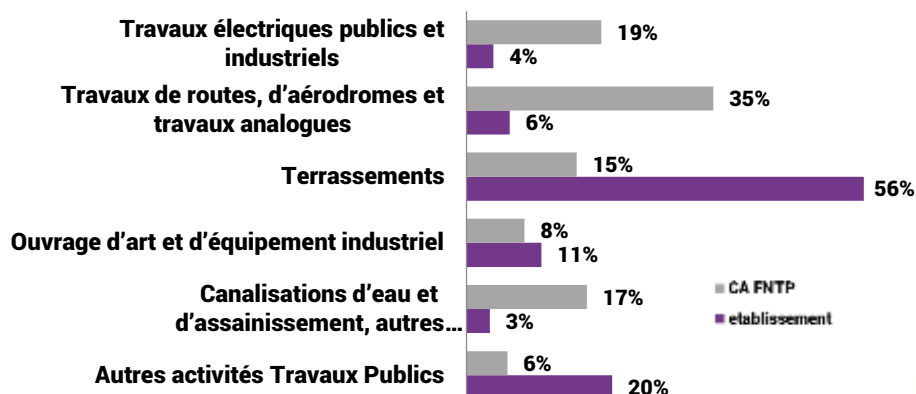


L'appareil de production

2 531 établissements
source : INSEE 2013

Répartition des établissements et du chiffre d'affaires selon l'activité principale

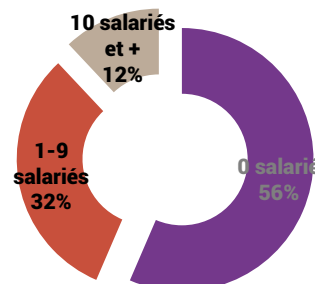
Unité : part en % du nombre d'établissements et du Chiffre d'affaires – Source : INSEE et FNTF



1 881,6 Millions €uros
Travaux réalisés en Midi-Pyrénées
Source : FNTF - 2013

Répartition des établissements selon la taille

Unité : part en % du nombre d'établissements – Source : INSEE



L'emploi

13 878 salariés

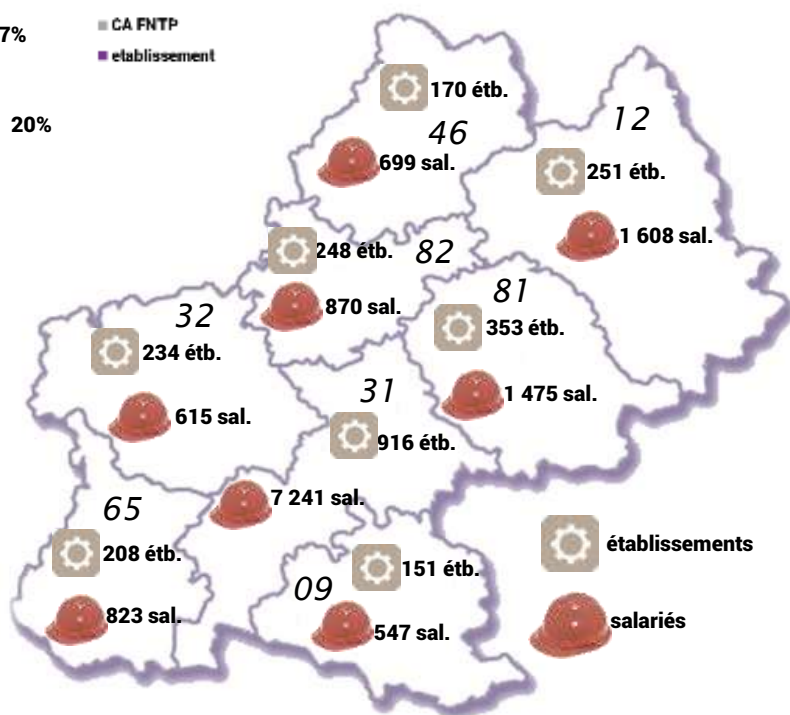
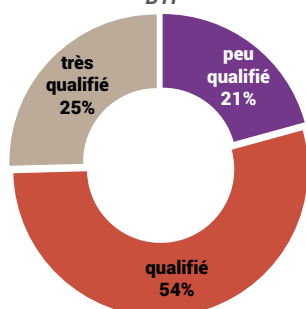
Unité : nombre de salariés
Source : URSSAF - Juin 2014

6% ont moins de 25 ans (10% en 2009)

Age moyen dans la production : 41,1 ans

Qualification des ouvriers TP en 2013

Unité : nombre de salariés - Sources : CCCA-BTP



1 798 intérimaires

Unité : Equivalent Temps Plein (ETP) - Source : DIRECCTE/3^{ème} trim. 2014

1 360 jeunes en formation initiale

Unité : en nombre - Source : CCCA-BTP, Education Nationale - 2013/2014

CHAPITRE I

QUEL EST LE PATRIMOINE D'INFRASTRUCTURES DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES ?

- 87 634 km **de routes**
- 404 **ponts routiers**
- 1 642 km de **voies ferrées**
- 138 km **de voies navigables**
- 125 **barrages**
- 31 961 GWh **d'énergie produite**
- 59 768 km de **réseau électrique**
- 85 024 km de **réseau d'eau**



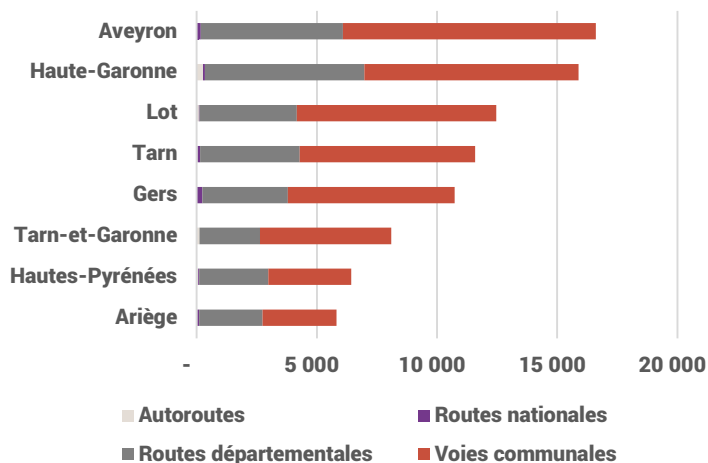
1. RÉSEAU ROUTIER



1.a. Le réseau routier

Quelle est la taille du réseau routier de la région ?

Répartition du réseau routier régional
par type de routes et par département en 2013
Unité : km linéaires - Source : SOeS



La région Midi-Pyrénées compte un peu plus de 87 600 km linéaires de routes en 2013 (soit un peu plus de 8% du réseau national).

Le réseau routier régional est lié à la superficie et aux spécificités départementales, par conséquent l'Aveyron et la Haute-Garonne ont un réseau plus étendu (en linéaire). Seul le Gers, 3^{ème} département par sa superficie, n'est pas traversé par un réseau autoroutier.

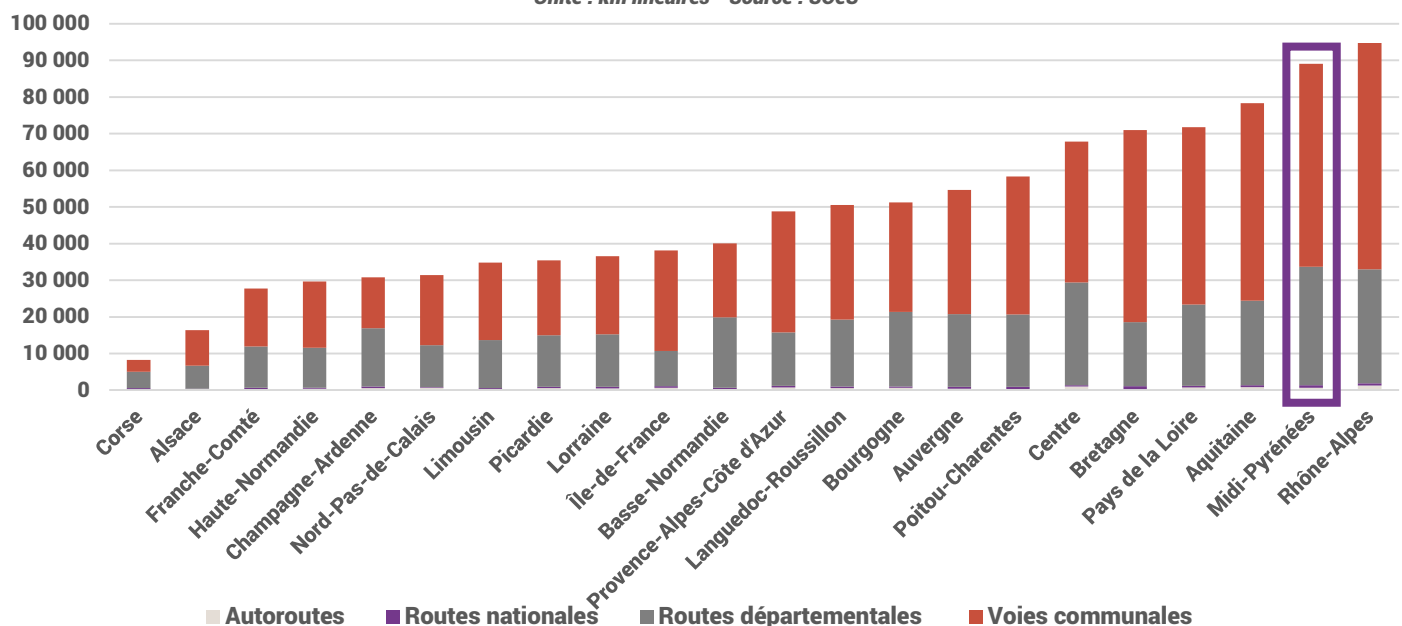
Répartition du réseau routier départemental en région Midi-Pyrénées
par type de routes au 01/01/2013
Unité : km linéaires - Source : SOeS

	Autoroutes	Routes nationales	Routes départementales	Voies communales	Total
Ariège	16	90	2 639	3 067	5 812
Hautes-Pyrénées	57	43	2 876	3 455	6 431
Tarn-et-Garonne	111	-	2 521	5 467	8 099
Gers	-	237	3 552	6 949	10 738
Tarn	40	106	4 132	7 310	11 588
Lot	94	16	4 053	8 306	12 469
Haute-Garonne	261	74	6 646	8 905	15 886
Aveyron	74	89	5 921	10 527	16 611
Région	653	655	32 340	53 986	87 634
France	11 465	9 784	377 965	666 343	1 065 557

Chiffres clés du secteur de l'industrie routière en région en 2013 (source : Acoess Urssaf)

98 établissements
3 261 salariés

Taille du réseau routier : comparaisons régionales (2013)
Unité : km linéaires - Source : SOeS





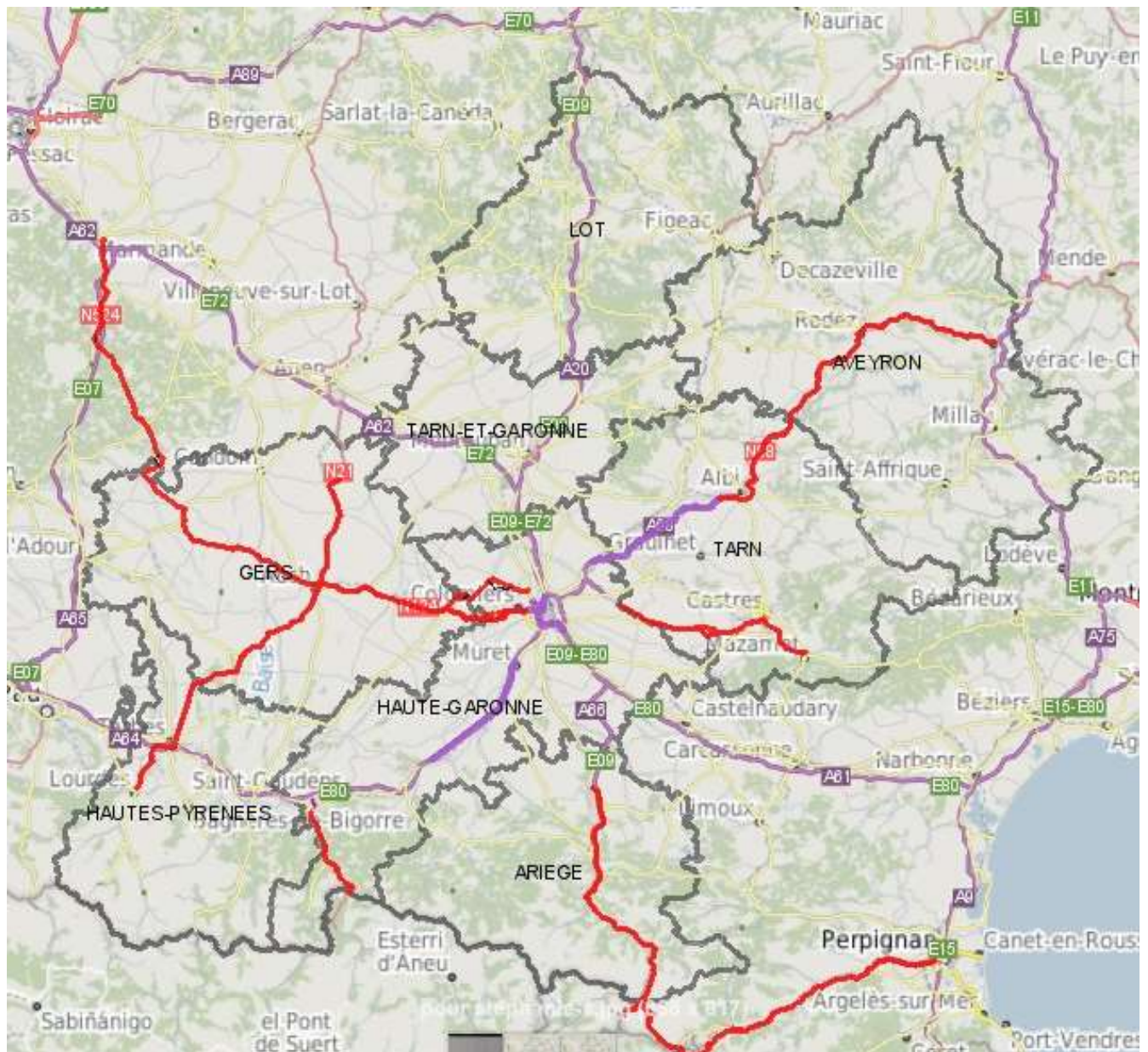
1. RÉSEAU ROUTIER



1.b. Le réseau d'autoroutes et de routes nationales

Cartographie du réseau routier de la région (autoroutes et routes nationales)

Source : DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)



Transport Infrastructures

Route

Réseau routier national - DIRSO

Autoroute non concédée

bretelle

Nationale

bretelle

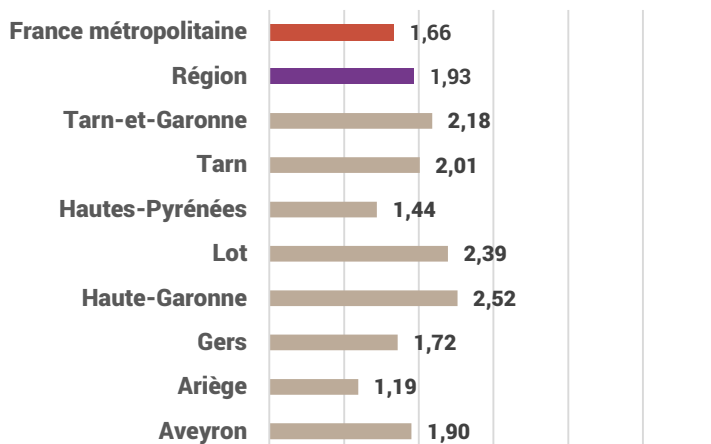
Autre (itinéraire A380)

(c) MIPYGéo



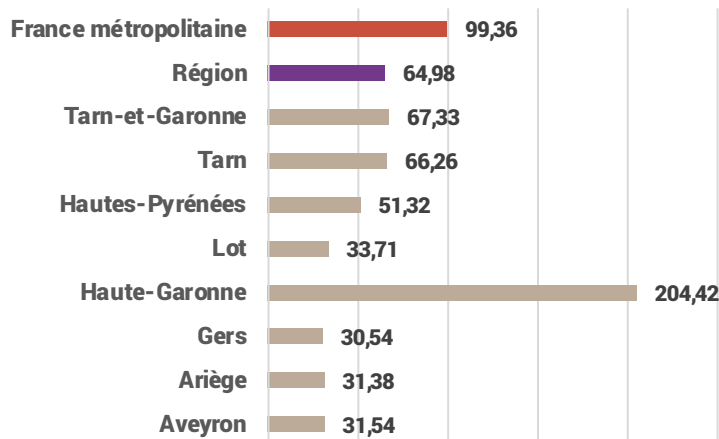
Quel est la densité du maillage du réseau routier de la région ?

Densité du réseau routier régional en 2013
Unité : longueur du réseau rapportée à la superficie
(km linéaires / km²) - Sources : SOeS et INSEE



La région a une densité moyenne du réseau routier supérieure à celle de la France.

Densité de population de la région par département
en 2013
Unité : nombre d'habitants par km² - Source : INSEE



La Haute Garonne, en raison de la présence de l'aire urbaine toulousaine, concentre près de la moitié de la population en Midi-Pyrénées sur 14% du territoire.

Conclusions :

En région Midi-Pyrénées, le réseau routier s'étend sur un peu plus de 87 600 km linéaires en 2013 . Une taille qui place la région au 2ème rang national avec 8% de la longueur totale de voies routières de la France. La densité du réseau routier régional s'élève à 1,93km/ km², un niveau supérieur à la moyenne nationale. Le réseau routier se compose essentiellement de routes départementales, qui représente 61% du réseau régional.



1. RÉSEAU ROUTIER

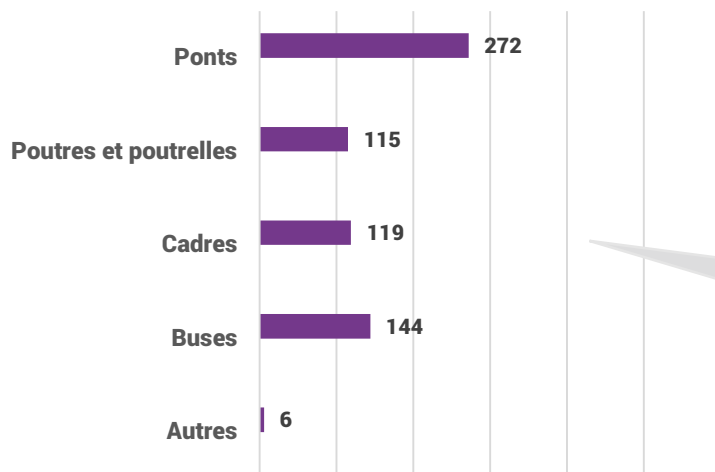


1.c. Le parc d'ouvrages d'art routiers

Quel est le nombre d'ouvrages d'art routiers dans la région ?

Parc d'ouvrages d'art routiers dans la région en 2013

Unité : nombre d'ouvrages - Source : DIR



Les données concernant les ouvrages d'art pour les passages à faune, PPHM, tranchées, etc. ne sont pas disponibles à ce jour

Le graphique ci-dessus ne concerne que les ouvrages d'art sur le réseau routier national.

En Midi-Pyrénées, 10 000 ouvrages d'art sont comptabilisés sur la totalité du réseau routier (dont 20% sont gérés par le Conseil Général de la Haute-Garonne).

Ces ouvrages d'art représentent une valeur neuve de 10 milliards d'euros, un budget de 1% de ce montant est nécessaire pour la maintenance des ponts, uniquement.

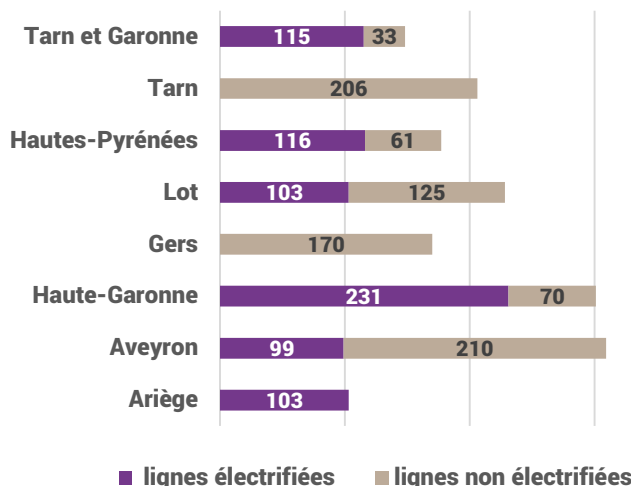
Source : FNTF - HSTRRES



2.a. Le réseau ferré

Quelle est la dimension du réseau ferroviaire dans la région ?

Longueur du réseau ferroviaire de la région
par type de lignes en 2013
Unité : km linéaires - Source : SOeS

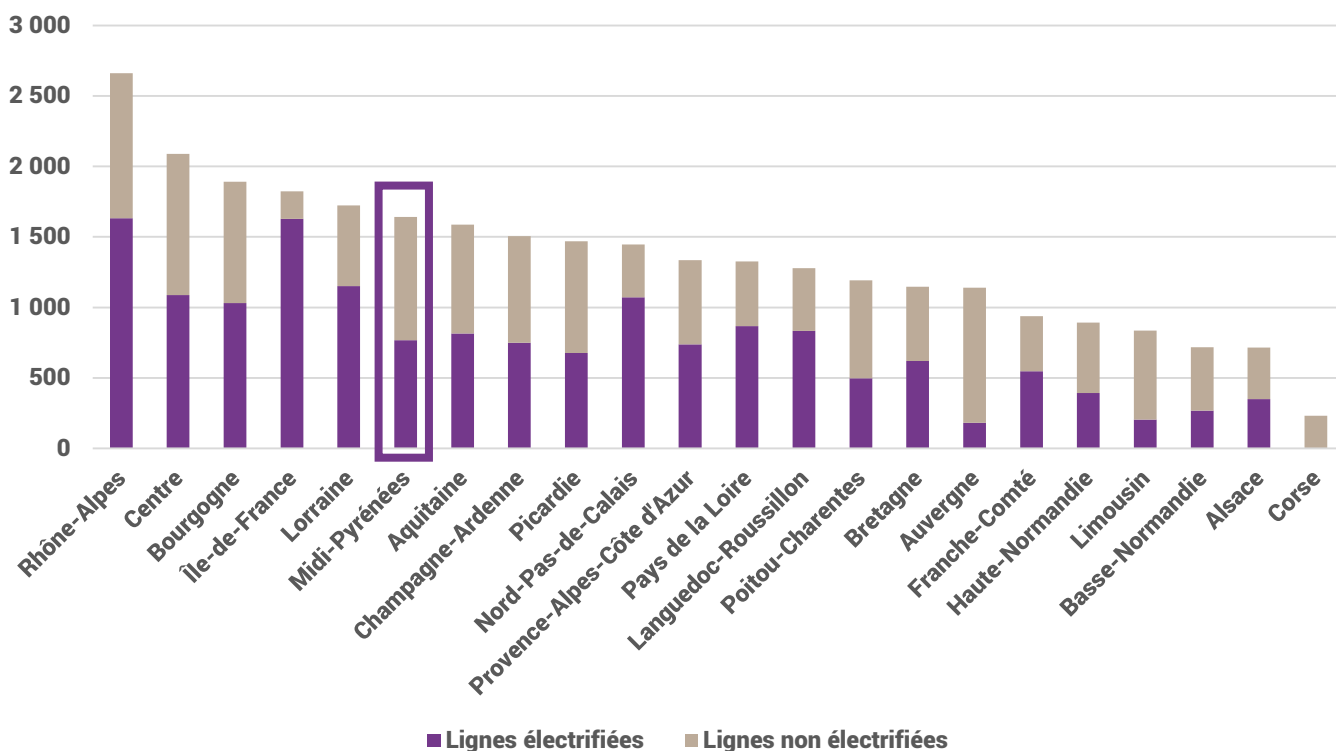


Le réseau ferroviaire de la région Midi-Pyrénées cumulait 1 642 km de lignes exploitées en 2013, soit 6% de l'ensemble du réseau national (la France compte 29 588 km linéaires de lignes exploitées).

Les départements du Tarn et du Gers ne comptent pas de linéaires électrifiés. A contrario, l'Ariège est équipée uniquement de lignes électrifiées.

Un peu plus de 53% du réseau étaient électrifiés en 2013 (6^{ème} rang national), soit l'équivalent de la moyenne nationale.

Longueur du réseau ferroviaire en France : comparaisons régionales (2013)
Unité : km linéaires - Source : SOeS

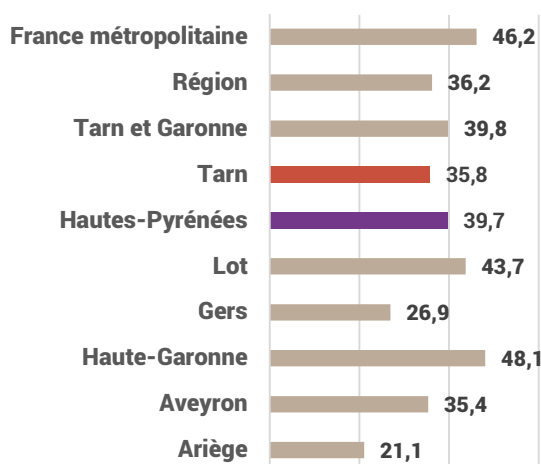




2.b. Densité du réseau

Quelle est le maillage du réseau ferroviaire de la région ?

Densité du réseau ferroviaire dans la région en 2013
Unité : m / km² - Sources : SOeS et INSEE



La densité du réseau ferroviaire de la région Midi-Pyrénées s'élevait à un peu moins de 36 mètres linéaires de lignes exploitées par km² en 2013, une densité en deçà de la moyenne nationale.

Le réseau ferré est particulièrement développé dans la Haute-Garonne, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn et Garonne. A l'opposé, les réseaux de l'Ariège et du Gers étaient moins denses en comparaison.



Chiffres clés du secteur des voies ferrées (i) en région en 2013 (source : Acoess URSSAF)

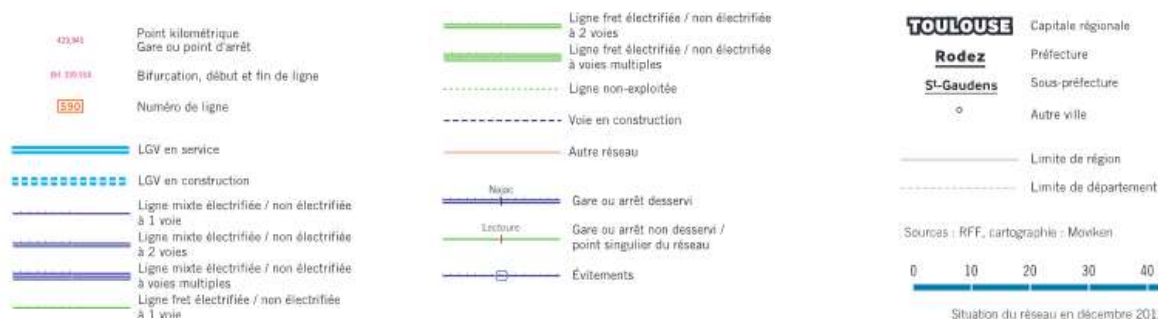
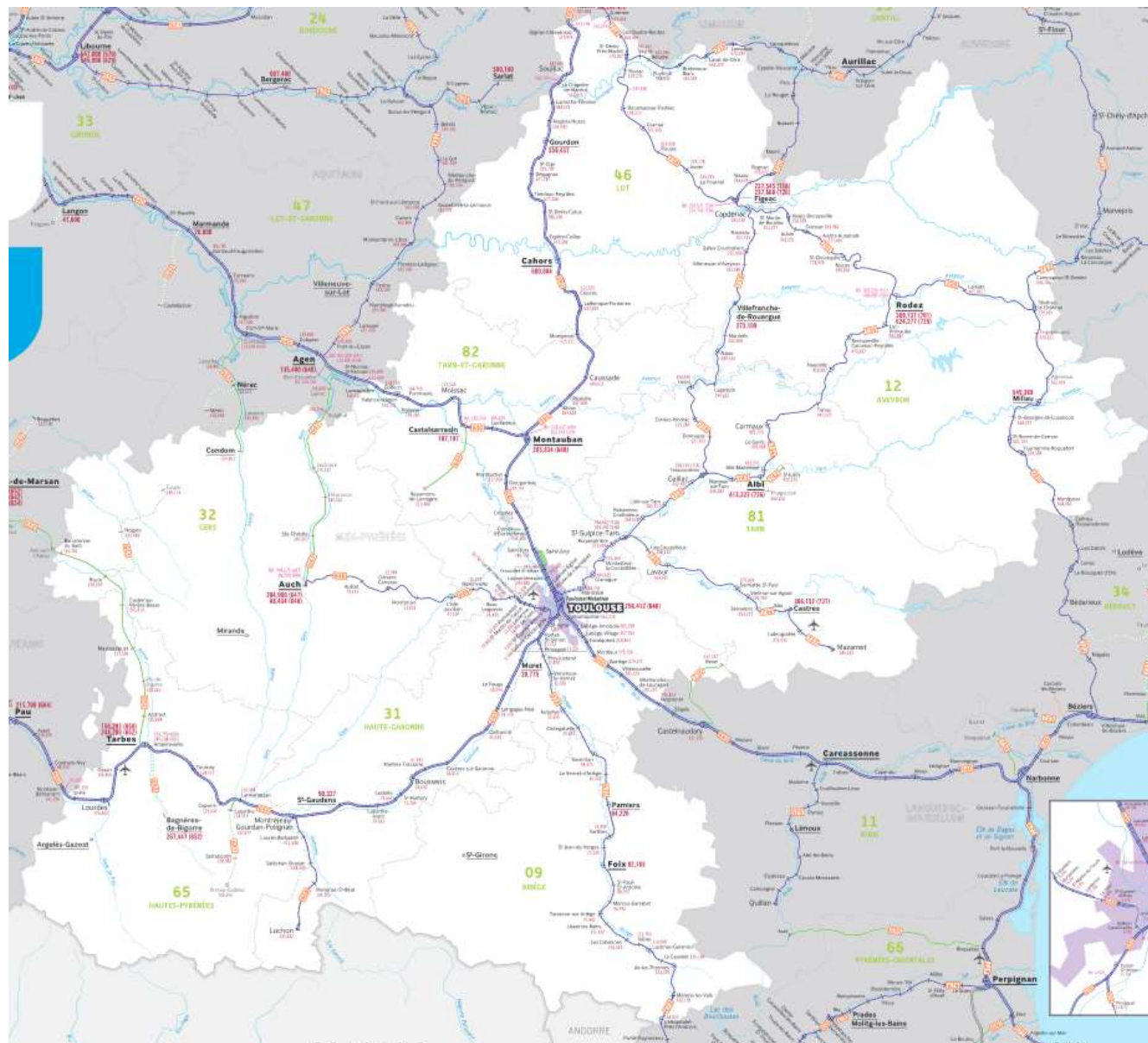
8 établissements
192 salariés



Le secteur des voies ferrées correspond aux entreprises dont le code APE est 4212Z : Construction de voies ferrées de surface et souterraines.

2. RÉSEAU FERROVIAIRE

Cartographie du réseau ferroviaire de la région Source : RFF (Réseau Ferré de France)



Conclusions :

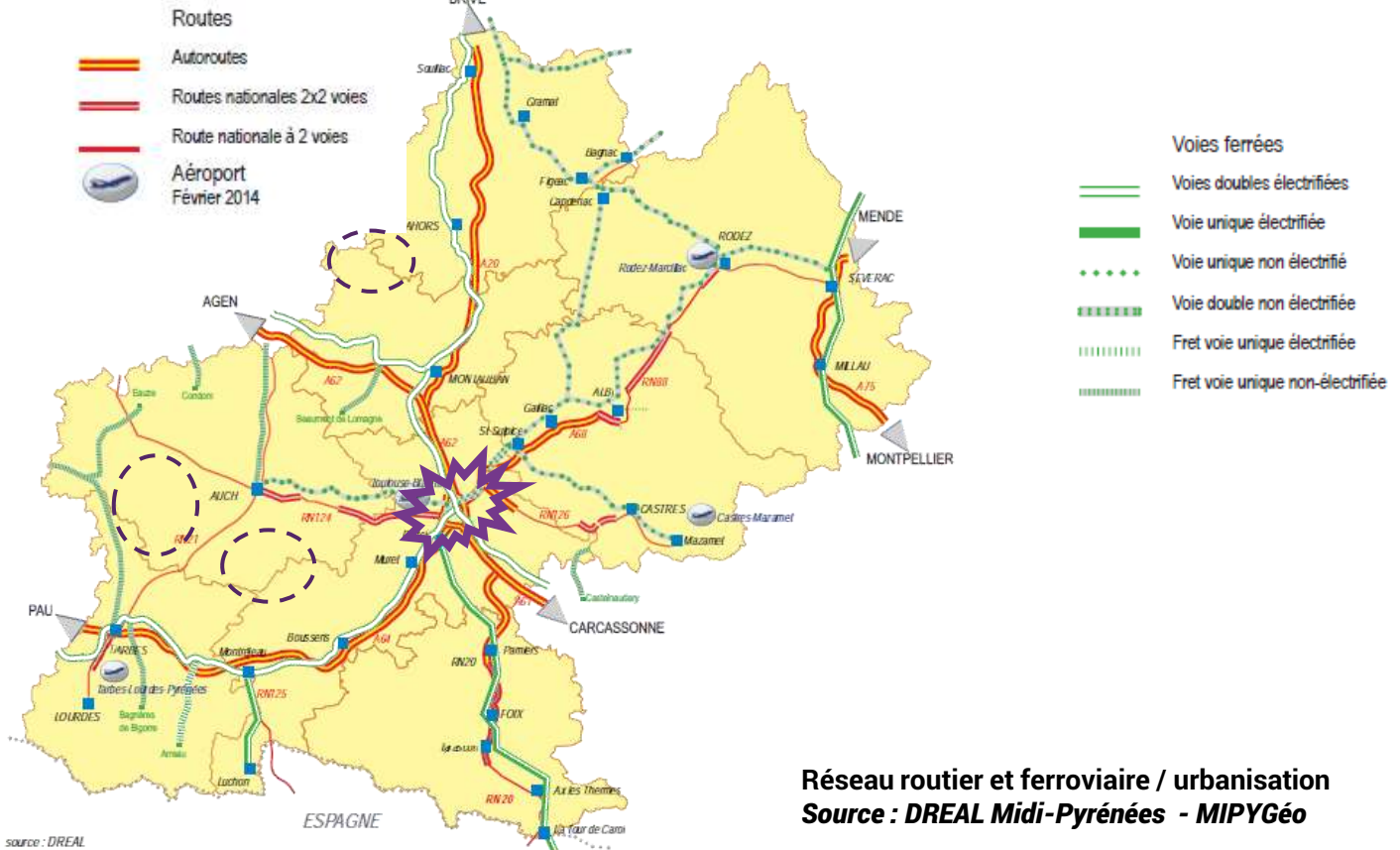
Le transport de voyageur par fer augmente de +5% en 2012, cette évolution provient essentiellement de l'augmentation du trafic intra régional qui constitue près de deux tiers du trafic ferroviaire régional. (Source : ORT)
Le réseau, sur lequel transite à la fois des trains de marchandises et de voyageurs, est inégalement réparti sur le territoire. La région ne dispose pas encore de LGV.



2. LES INFRASTRUCTURES routières et ferroviaires

Réseaux existants

Source : DREAL - ORT



Réseau routier et ferroviaire / urbanisation

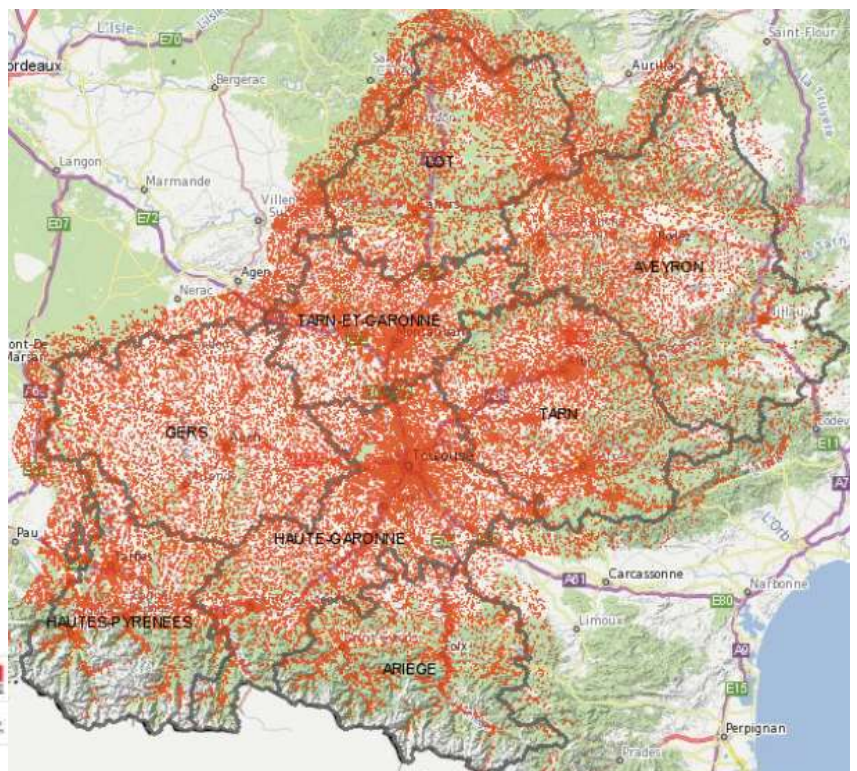
Source : DREAL Midi-Pyrénées - MIPYGéo



Aire urbaine de Toulouse
(43% de la population régionale)



Zones sur lesquelles il n'y a pas de réseau ferroviaire ou routier de type (autoroutes ou RN 2x2 voies)



A la lecture de ces cartes et en tenant compte de la topographie de la région certaines zones ne disposent pas d'un accès développé au réseau d'infrastructures ferroviaire ou routier (de type RN ou autoroutes).



3. RÉSEAU MULTIMODAL



3.a. Un réseau fluvial

Quelle est la taille du réseau de voies navigables de la région ?



Le secteur des voies ferrées correspond aux entreprises dont le code APE est 4291Z : Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux.

Chiffres clés du secteur des travaux maritimes et fluviaux (i) en région en 2013 (source : Acoess-URSSAF)

11 établissements
27 salariés

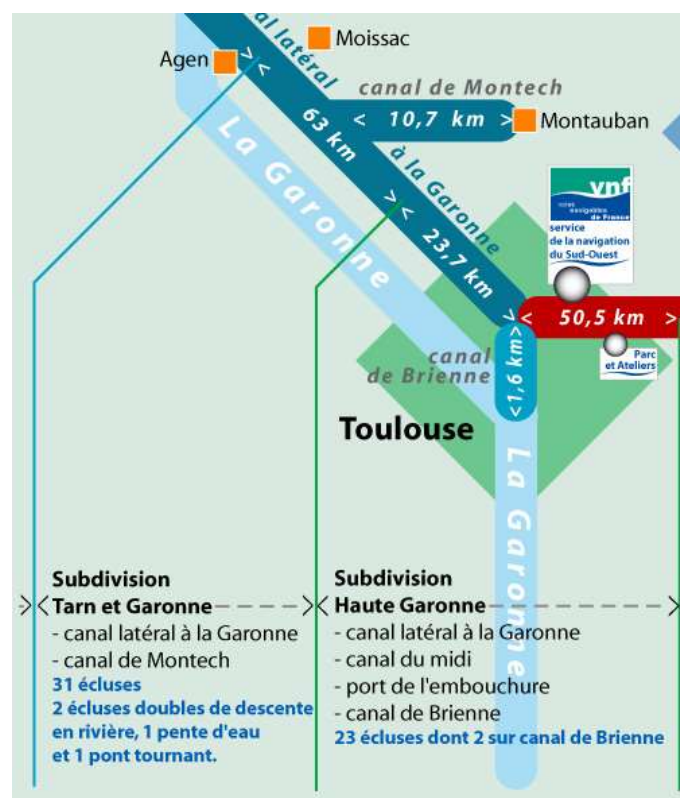
La région Midi-Pyrénées comptait sur son territoire 149,5 km de voies navigables en 2013, soit l'équivalent d'un peu moins de 2% du réseau national géré par VNF (8 501 kilomètres en France).

La densité du réseau s'élevait à 3,3 mètres de voies par km² pour un peu plus de 13 mètres pour la moyenne nationale.

Le réseau est ouvert à la navigation de bateaux de petits gabarits et tourné essentiellement vers le tourisme.

Il n'y a pas d'activité de transport de marchandises sur ce réseau.

Les ouvrages d'arts fluviaux sont composés d'écluses simples ou doubles pour 96%, d'une pente d'eau et d'un pont tournant.





3. RÉSEAU MULTIMODAL



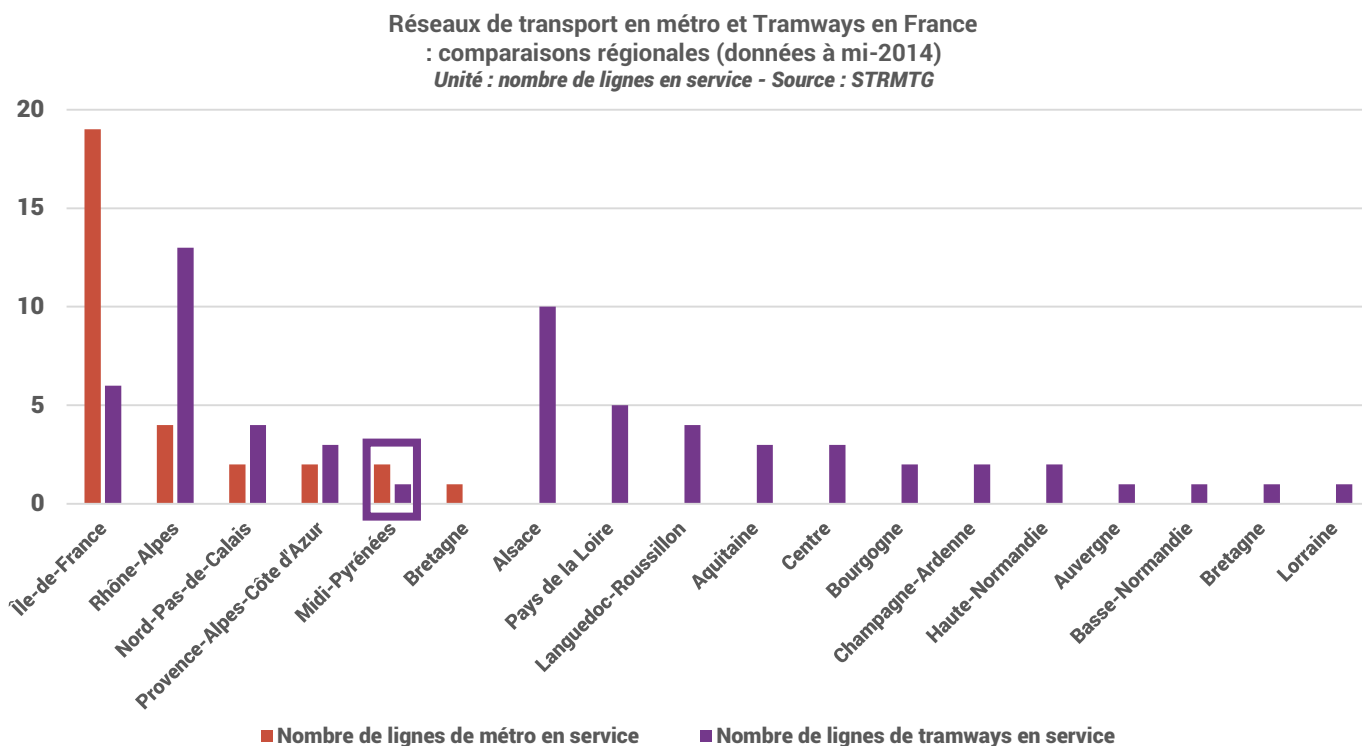
3.b. Le réseau de transport en commun

Quelle est la taille du réseau de transports en commun guidés urbains de la région ?

Réseaux de métro et de tramway en région en 2014 Source : STRTMG et opérateurs			
Type de réseau	Nombre de villes équipées	Nombre de lignes en service	Longueur cumulée en km
Métro	1	2	26,2
Tramways	1	1	15

Le réseau de métro et de tramway compte plus de 42 km en Haute-Garonne, et plus particulièrement sur le territoire de Toulouse.

Les autres grandes villes de la région sont desservies par des réseaux de transport en commun de type Bus.



Conclusions :

Toulouse fait partie des 5 agglomérations françaises équipées à la fois d'un réseau de tramways et d'un réseau de métro.



3. RÉSEAU MULTIMODAL

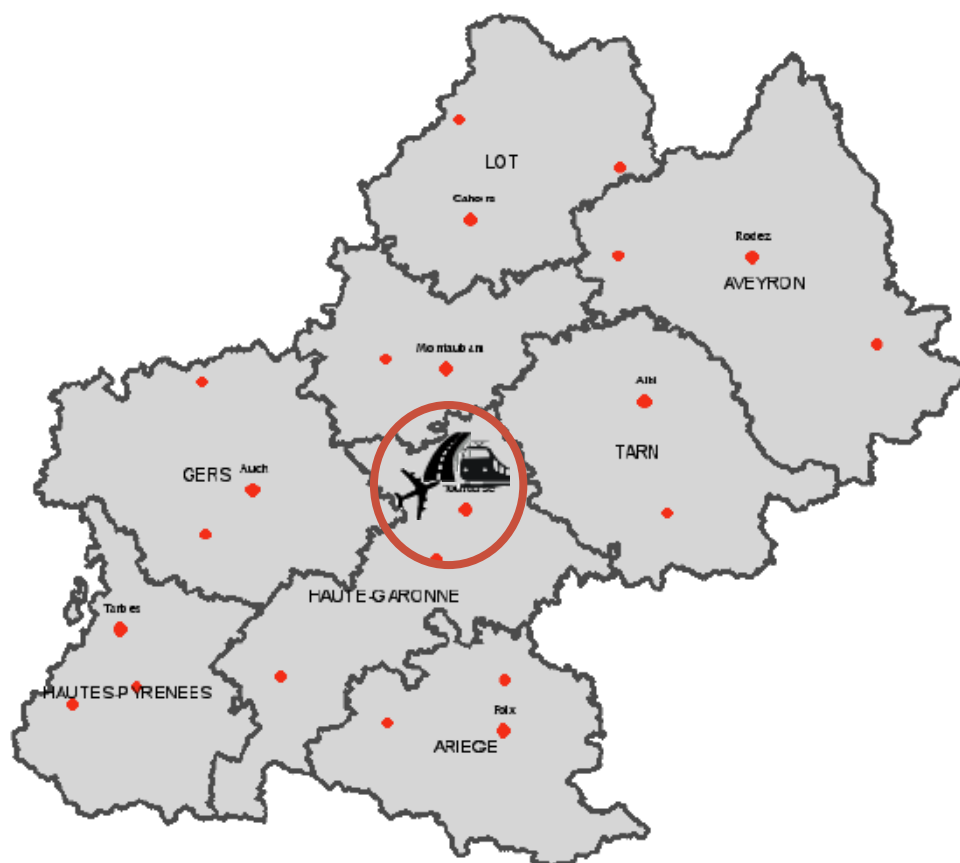


3.c. L'intermodalité dans la région

Où sont localisées les grandes plates-formes multimodales de la région ?

Cartographie des principales plates-formes multimodales de la région

Source : CERC (Cellule Economique Régionale de la Construction)



Deux plates-formes multimodales existent en Midi-Pyrénées et se concentrent dans la banlieue de Toulouse.

La première se situe à Blagnac avec l'aéroport de Toulouse – Blagnac (voyageur et Fret) relié au réseau routier.

La seconde est la plate-forme multimodale (Fret uniquement) Eurocentre située sur les Communes de Castelnau d'Estrétefonds et de Villeneuve les Bouloc. Les liaisons sont ferroviaires, routières et autoroutières.



La plate-forme multimodale est une plate-forme où se trouvent de multiples moyens de transport. Il s'agit de faciliter le passage de marchandises (ou de voyageurs, dans ce cas l'on parle de pôle d'échanges) d'un mode de transport à un autre, par exemple du camion au train (ferroutage) ou au bateau (merroutage) grâce à des conteneurs standardisés. Les aéroports sont fréquemment des plates-formes multimodales puisqu'ils sont souvent associés à une autoroute et un système ferroviaire à grande vitesse ou au réseau de transport en commun (RER ou métro).

Conclusions :

L'intermodalité se concentre sur la capitale régionale Toulouse et forme, avec sa grande banlieue, une véritable plate-forme multimodale dans le transport de personnes et dans l'acheminement de marchandises (intermodalité de type route/ferroviaire/aéroportuaire).

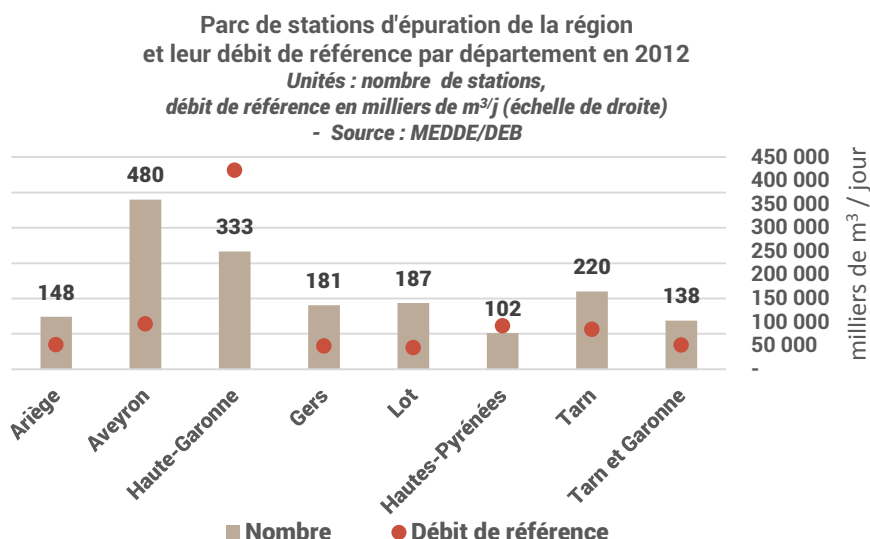


4. RÉSEAU D'EAU ET ASSAINISSEMENT



4.a. Le réseau d'assainissement

Quelle est la taille du parc d'infrastructures de traitement de l'eau de la région ?



1 789 stations de traitement des eaux usées étaient recensées en 2012 pour la région Midi-Pyrénées (soit l'équivalent de 8% du parc national) pour 2,946 millions d'habitants.

En moyenne, le débit des stations des 8 départements s'élevait à 111 milliers de m³ journaliers, avec de très fortes disparités selon les départements.

Le département de l'Aveyron se distingue par un nombre particulièrement élevé de stations (à lui seul plus du quart de l'ensemble du parc régional). A l'opposé, le parc est peu développé dans le département des Hautes-Pyrénées (à peine plus d'une centaine d'unités) mais la capacité de traitement est à la moyenne régionale.



Le débit de référence est la valeur fondamentale journalière pour le dimensionnement de la STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) et du système de collecte et pour établir la conformité de la station au titre de l'application de la directive ERU (Eaux Résiduelles Urbaines). C'est le débit journalier entrant dans la STEU au delà duquel le niveau de traitement exigé par la directive 91/271/CEE n'est pas garanti. Il s'apparente à un débit d'objectif de temps de pluie.



Chiffres clés du secteur
des canalisations d'eau et
d'assainissements en région en 2013
(source : AcoSS-URSSAF)

58 établissements
1 686 salariés



4. RÉSEAU D'EAU ET ASSAINISSEMENT



4.b. Le réseau de distribution d'eau potable

Quelle est la taille et la densité du réseau de distribution d'eau de la région ?

(Source : SISPEA, CGDD)



Base SISPEA :

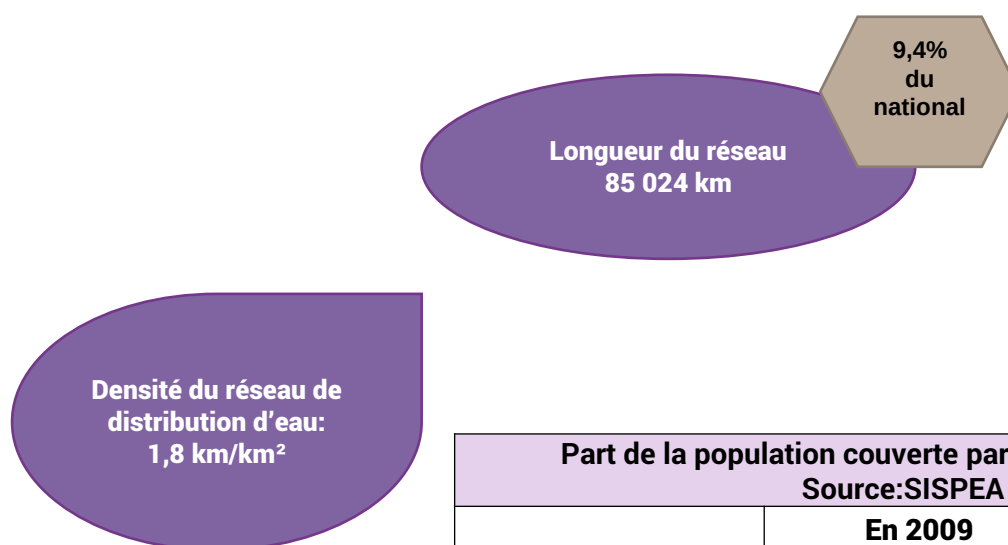
L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un outil destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalité, pour piloter leurs services, suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre, et comparer leurs performances avec d'autres services.

Les données sont saisies par les collectivités qui en restent responsables et peuvent les consulter librement. Ces données sont validées à l'échelon départemental par les DDT puis mises en ligne et rendues accessibles à l'ensemble des usagers grâce à une plate-forme nationale sur Internet,

Cet observatoire met à disposition l'intégralité de ces données validées sous forme de jeux de données comportant la description de chaque service (et de chaque ouvrage, pour l'eau potable et l'assainissement collectif), les indicateurs descriptifs ou de performance et les variables permettant de les calculer.

L'ensemble de ces informations sont hébergées sur la base SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

L'année de référence étant l'année 2009.



Part de la population couverte par la base SISPEA – Source: SISPEA		
	En 2009 (année de référence)	En 2013
En Midi-Pyrénées	64%	11%
En France	80%	15%

Conclusions :

Le réseau de distribution d'eau potable de la région, très hétérogène, s'étend sur plus de 85 000 km et dessert 3 342 communes.

Du côté des infrastructures de traitement des eaux usées, un peu plus de 1700 stations d'épuration (appelées STEU) sont disséminées sur le territoire, soit 8% du parc national. La répartition des stations d'épuration est hétérogène sur la territoire (l'Ariège, les Hautes-Pyrénées et le Tarn et Garonne représentent chacun moins de 10%) mais correspond à la densité de la population.



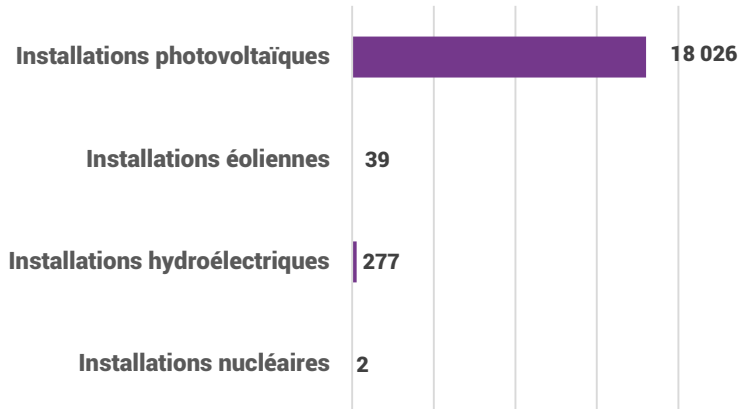
5. RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE



5.a. Les installations de production d'énergie électrique

Quel est le nombre d'installations de production d'électricité dans la région ?

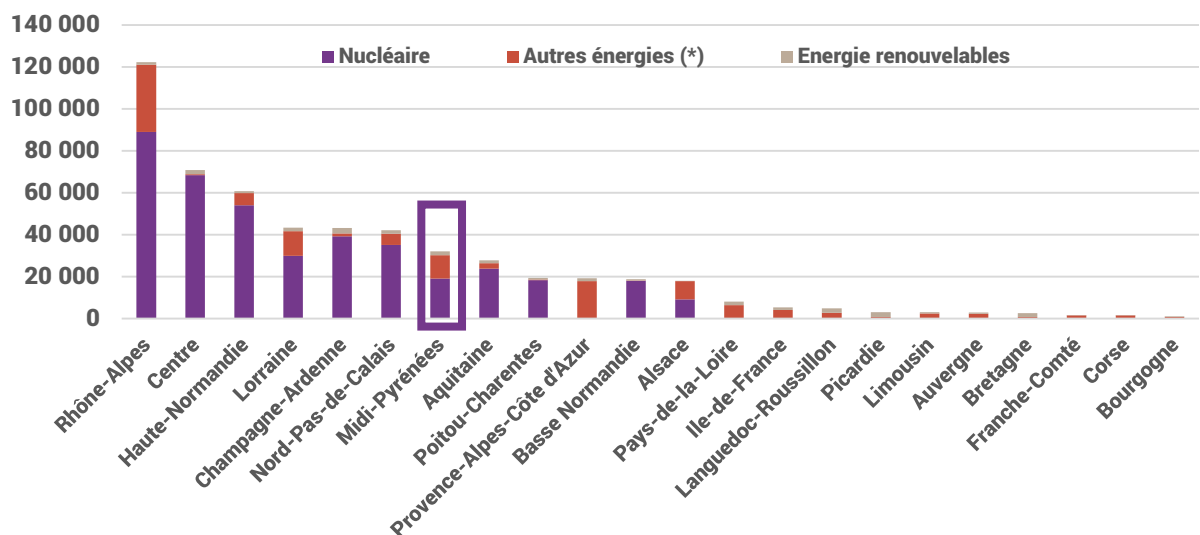
Parc d'installations de production d'énergie électrique
de la région par type d'énergie en 2013
Unité : nombre d'installations - Sources : SOeS et EDF



Le parc d'infrastructures énergétiques de la région Midi-Pyrénées se composait de 18 344 unités de production d'énergie électrique en 2013.

Les installations photovoltaïques, par leurs dimensions réduites (il s'agit d'équipements et non d'ouvrages), arrivent largement en tête, comptabilisant à elles seules 98% des unités. Suivent les installations hydroélectriques.

Structure de la production énergétique : comparaisons régionales (2013)
Unité : GWh - Source : RTE



(*) Autres énergies : énergie thermique à combustible et énergie hydraulique

Conclusions :

En 2013, Midi-Pyrénées était ainsi à l'origine de 6% de la production d'énergie électrique de la France (7^{ème} rang). Plus qualitativement, à travers les installations en service, toutes les énergies sont produites sur le territoire. Les installations nucléaires regroupent 2 des 58 réacteurs actuellement en service en France et produisent 60% de la production énergétique en région Midi-Pyrénées.

Les unités produisant de l'énergie éolienne et photovoltaïque sont toutefois les plus nombreuses (près de 22 486 unités cumulées, à la fin du troisième trimestre 2014). Il s'agit d'équipements et non d'infrastructures lourdes.

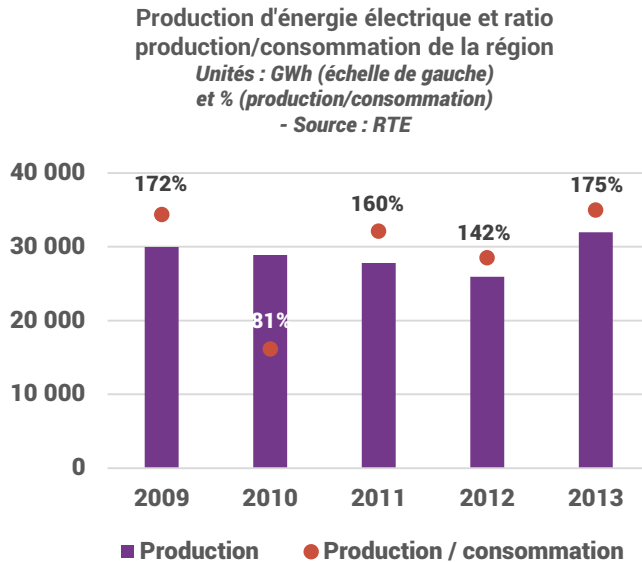


5. RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE



5.b. La production d'énergie

La région est-elle exportatrice ou importatrice d'énergie électrique ?

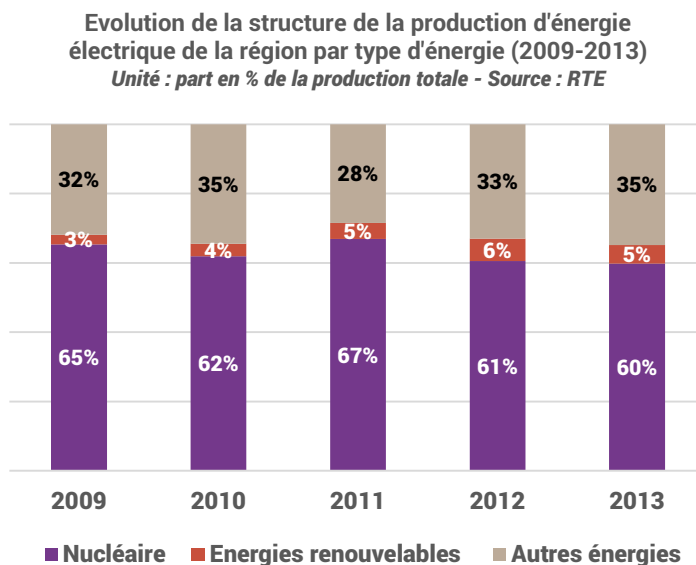


La région Midi-Pyrénées est exportatrice d'énergie.

En 2013, la production nette intérieure d'énergie électrique exprimée en GWh représentait l'équivalent de 175% de la consommation régionale.

Il convient également de souligner que ce ratio (production/consommation) est supérieur à la moyenne nationale (120%).

Quelle est la dynamique et la structure de la production énergétique de la région ?



La région a produit l'équivalent de 10,3GWh par habitant en 2013.

A l'image de la situation observée au niveau national, la part du nucléaire est largement dominante.

Le poids de l'énergie nucléaire diminue légèrement depuis 2011. Les énergies renouvelables, très récentes, ont suivi une évolution entre 2009 et 2011 qui tend à se stabiliser depuis.

Conclusions :

Avec un ratio production/consommation s'élevant à un peu plus de 175% en 2013, Midi-Pyrénées fait partie des régions exportatrices nettes d'énergie. La production d'énergie renouvelables stagne entre 2009 et 2013. La localisation géographique des parcs éoliens se situe plus particulièrement sur la partie Est/Nord-Est de la région. Les parcs photovoltaïques eux sont répartis sur la totalité du territoire (hors zone de montagnes et nord du Lot).



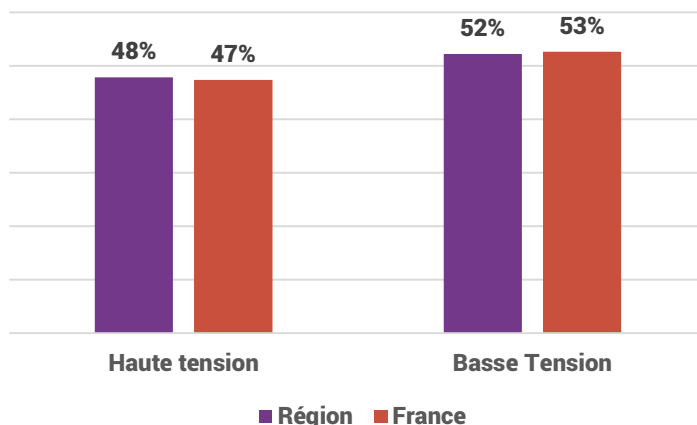
5. RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE



5.c. Le réseau de distribution électrique

Quelle est la dimension du réseau électrique dans la région ?

Structure du réseau électrique
haute et basse tension par type de lignes en 2013
Unité : part en % des kms de lignes haute et basse tension
- Source : SOeS



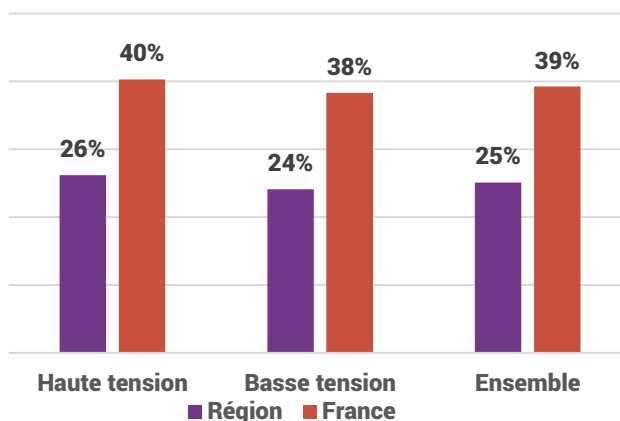
La région Midi-Pyrénées comptait plus de 114 500 km de lignes électriques haute et basse tension en 2013 (soit l'équivalent de 8% de l'ensemble du réseau national). La répartition est équivalente entre haute et basse tension et la région se situe à la moyenne nationale sur ces deux types de réseau.

NB : les données concernant les lignes électriques moyenne et très haute tension (longueur du circuit sous tension) ne sont pas disponibles à ce jour.

Mémo : il convient de distinguer le réseau de transport d'électricité (géré par RTE) du réseau de distribution d'électricité (exploité par ERDF).

Quel est le taux d'enfouissement du réseau électrique de la région ?

Taux d'enfouissement du réseau électrique haute et basse tension de la région par type de lignes en 2013
Unité : part en % des km linéaires- Source : SOeS



En raison notamment de la spécificité topographique de la région (territoire montagneux), le taux d'enfouissement du réseau électrique des lignes haute et basse tension est inférieur à la moyenne nationale.

NB : les données concernant les lignes électriques moyenne et très haute tension (longueur du circuit sous tension) ne sont pas disponibles à ce jour.



Chiffres clés du secteur
des réseaux électriques en région en
2013
(source : AcoSS-URSSAF)

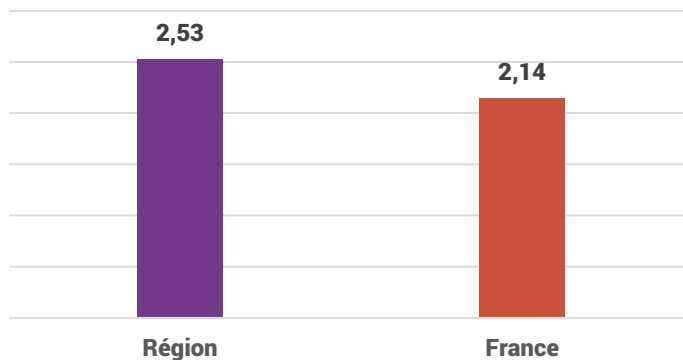
79 établissements
2 474 salariés



5. RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE

Quelle est la densité du réseau électrique de la région ?

Densité du réseau de transport d'électricité haute et basse tension de la région en 2013
Unité : km de lignes par km²
- Sources : S0eS et INSEE



Avec un peu plus de 2,5 km de lignes électriques par km², la région Midi-Pyrénées affiche une densité de son réseau électrique sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

La région Midi-Pyrénées, est fortement exportatrice d'électricité, notamment vers l'Espagne

NB : les données concernant les lignes électriques moyenne et très haute tension (longueur du circuit sous tension) ne sont pas disponibles à ce jour.

Quelle est la répartition géographique du réseau de transport d'électricité de la région ?



Source : RTE (Réseau de Transport d'Electricité)

Conclusions :

La région Midi-Pyrénées a une densité de lignes électriques supérieure à la moyenne nationale. Le taux d'enfouissement des lignes (en termes de longueur) est de 26% en 2013, une proportion de 20 points inférieure à la moyenne nationale. Un taux modeste par comparaison à l'ensemble de la France qui s'explique notamment par la topographie du terrain (zones montagneuses).

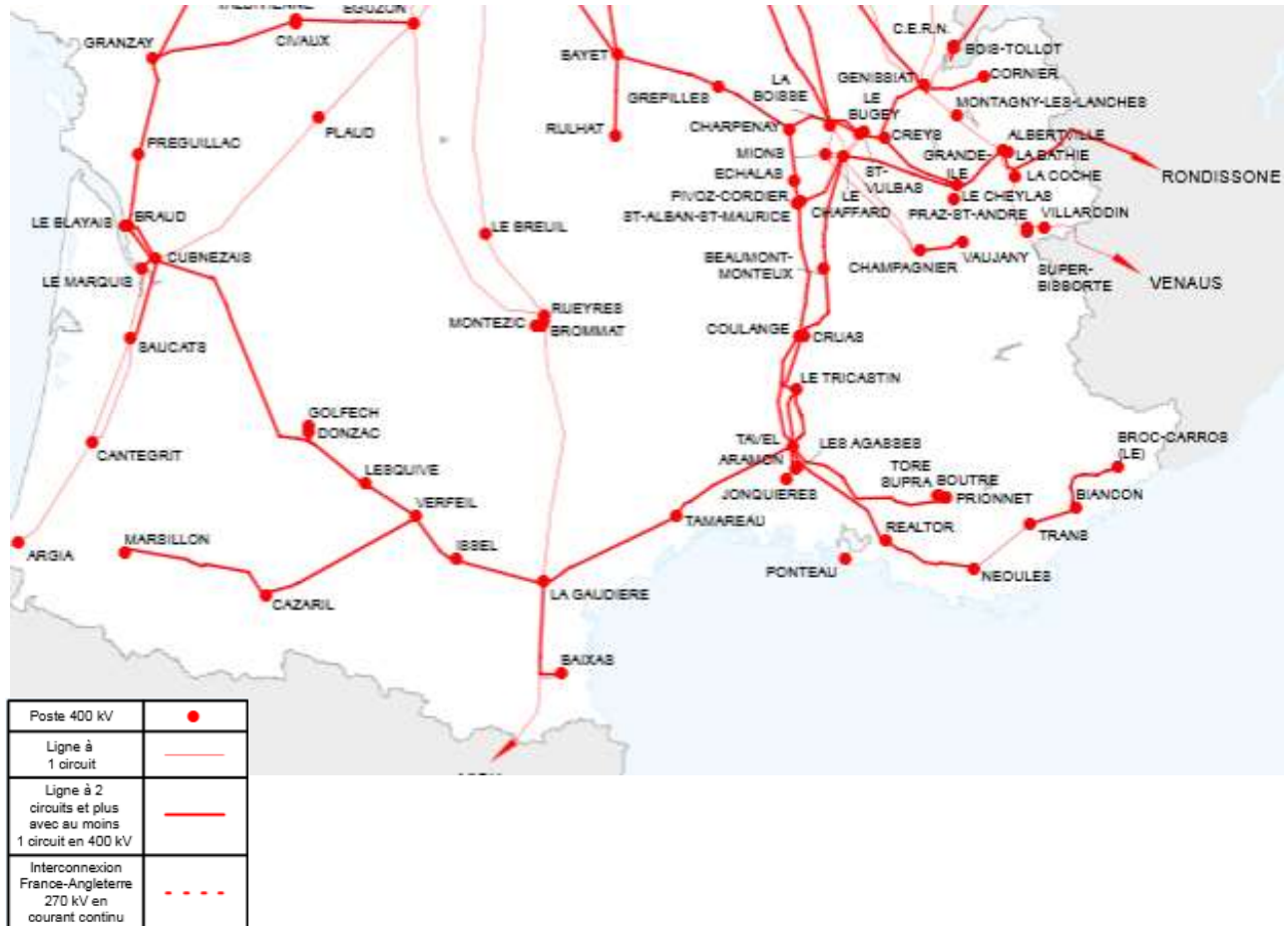


5. RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE

Quels sont les couloirs de transport d'électricité (lignes THT) dans la région ?

Focus sur le réseau de transport d'électricité très haute tension 400kV

Source : RTE (Réseau de Transport d'Electricité)



Lignes électriques basse tension (BT)

Tension : entre 230 et 380 volts

Utilisation : distribution d'énergie électrique vers le client final (ménages et artisans)

Lignes électriques moyenne tension (MT)

Tension : entre 15kv et 30kv

Utilisation : transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces.

Lignes haute tension (HT)

Tension : entre 30kv et 100kv.

Utilisation : réseau de répartition ou d'alimentation régionale (acheminement aux industries lourdes, aux grands consommateurs électriques) et liaison avec le second réseau.

Lignes très haute tension (THT)

Tension : entre 100 kv et 400 kv

Utilisation : acheminement de grandes quantités d'électricité sur de longues distances avec des pertes minimales (réseau de grand transport ou d'interconnexion).RT

CHAPITRE II

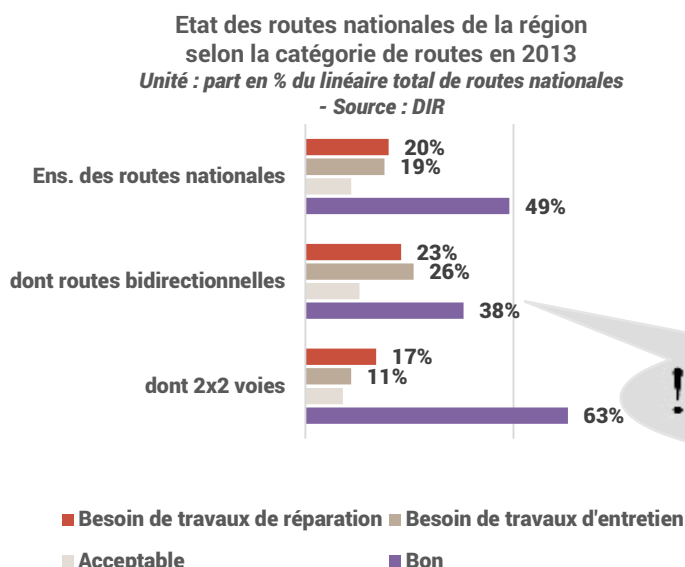
QUEL EST L'ÉTAT DU PATRIMOINE EN REGION MIDI-PYRENEES ?

- **49% des routes nationales** en bon état
- 11% des ouvrages routiers en bon état
- un **réseau ferré** en phase de travaux
- 90% des trains TER ponctuels
- Une indépendance **énergétique**



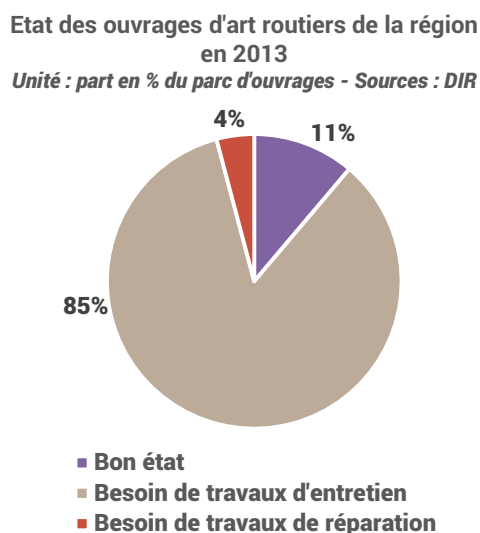
1.a. Etat du réseau routier

Quel est l'état du réseau routier régional ?



Rappel : les routes nationales représentent moins de 1% du réseau routier régional.

Quel est l'état du parc d'ouvrages d'art routiers de la région ?



11% du parc d'ouvrages d'art est en excellent état.
La majorité relève de travaux courant.



Evaluation de l'état des routes : Il existe un outil d'évaluation de l'état des routes nationales appelé IQRN (Image Qualité du Réseau routier National). Les instruments utilisés permettent d'attribuer deux notes : l'une sur le patrimoine, l'autre sur la surface en prenant en compte les dégradations, les déformations et l'adhérence de chaussée selon leur type et niveau de gravité. La combinaison de ces deux indicateurs permet d'obtenir une note globale IQRN répartie selon les 4 catégories présentées dans les graphiques ci-dessus.



Les données concernant l'état des routes autres que nationales ne sont pas disponibles à ce jour



Activité du secteur de l'industrie routière en région

Chiffre d'affaires 2013 : 653 M€ (4% du national)



Activité du secteur des TP sur ouvrages d'art et équipements industriels en région

Chiffre d'affaires 2013 : 154 M€ (4% du national)



1. RÉSEAU ROUTIER



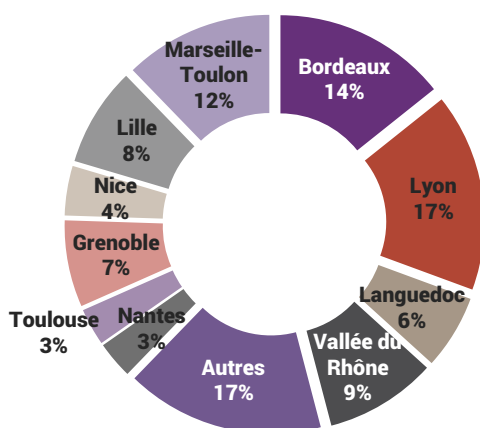
Où sont localisés les corridors de congestion routière dans la région ?

Corridor de congestion de trafic en région Midi-Pyrénées en 2013 <i>Source : TomTom</i>					
Ville	Congestion	Pointe matin	Pointe du soir	Autoroutes	Autres routes
Toulouse	24%	58%	58%	19%	28%

Où sont localisés les points d'encombrement routier en France ?

Répartition des principaux encombrements en région
en 2012

Unité : % des heures-kilomètres - Source : CNIR, traitement URF



Le "bouchon" ou "encombrement" est qualifié lorsque la vitesse descend au-dessous de 30 km/h. Le trafic est réputé revenir à l'état "fluide" lorsque la vitesse repasse durablement au-dessus de 60 km/h. L'unité de mesure est l'heure-kilomètre, ramenée au kilomètre de file de circulation

Les encombrements sont concentrés dans le département de la Haute Garonne et plus précisément aux alentours de Toulouse.

Toulouse compte 453 317 habitants (au 1^{er} janvier 2012) soit 15% de la population régionale et est la 4^{ème} commune la plus peuplée (Paris, Marseille et Lyon) de France. L'aire urbaine de Toulouse compte 1 270 760 habitants en 2012, soit 43% de la population de Midi-Pyrénées. Compte tenu de l'étendue de l'aire urbaine et de son morcèlement entre zones d'habitats, commerciales et d'activités bien distinctes, la voiture est le mode de déplacements majoritaire (64% des déplacements, source INSEE).

Malgré une densité importante, Toulouse a un niveau d'encombrements moindre comparé aux autres grandes villes : Bordeaux, Marseille-Toulon, Lyon, Lille et Nice.



1.b. Les perspectives d'amélioration du réseau routier

Quels sont les grands travaux routiers programmés dans la région

Source : DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)



Par ailleurs, le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 est en cours de signature.

Les crédits de l'Etat s'élèveront à 645 Millions d'Euros pour la région Midi-Pyrénées, soit 6% des crédits nationaux. L'Etat consacrera 53% de ces crédits au financement des projets du volet mobilité soit environ 342 Millions d'euros, pour Midi-Pyrénées.

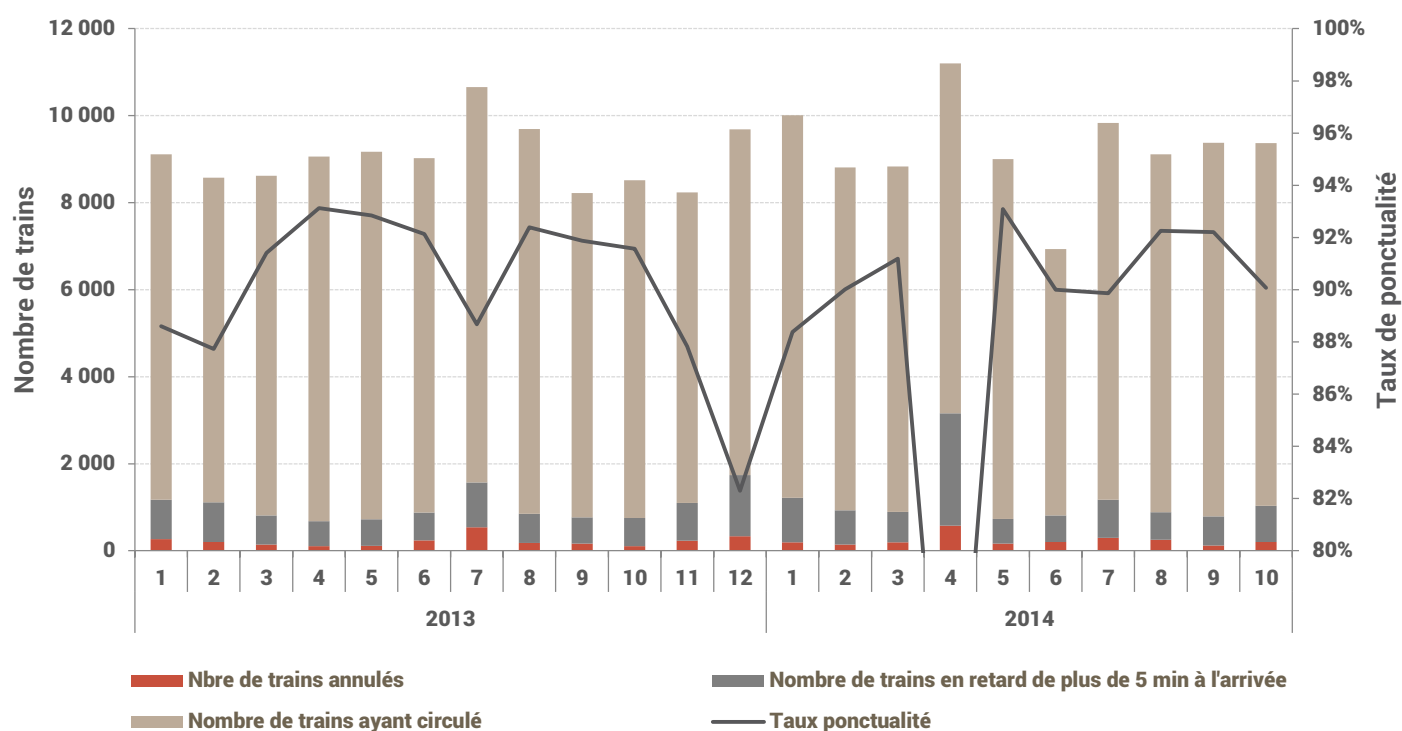
La moyenne nationale s'élève à 59%, et les variations s'étendent entre 24% et 79% selon les régions.
(Source : FNTF)



2.a. Etat du réseau ferré

Quel est le taux de ponctualité des trains TER de la région ?

Ponctualité des trains TER en région
Source : AQST

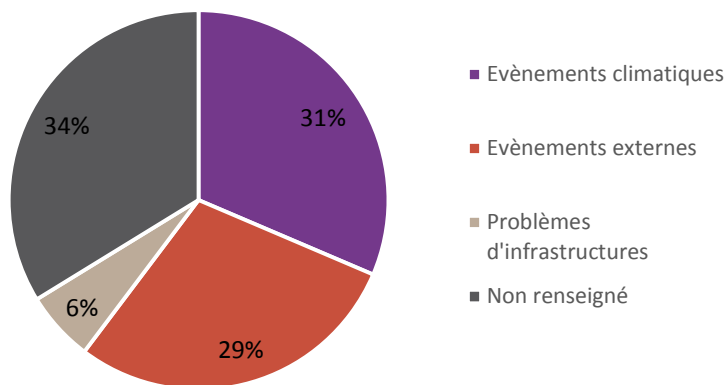


Activité du secteur des TP
ferroviaires en région
Chiffre d'affaires 2013 :
44 M€ (4% du national)



Quel sont les motifs de retard des trains en région ?

Principales causes de retards des trains en région en 2013
Unité : % des trains ayant circulé - Source : AQST



En région Midi-Pyrénées, plus de 97% des trains programmés ont circulé au cours de l'année 2013.

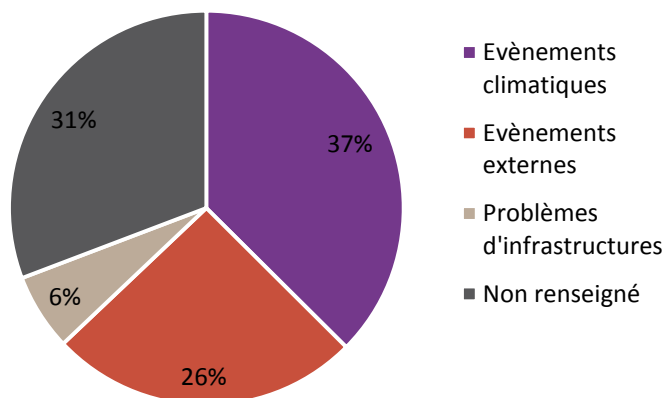
Moins de 10% des trains ayant circulé ont affiché un retard supérieur à 5mn à l'arrivée.

Selon l'Autorité de la Qualité de Service dans les Transport, l'aléa climatique représente le premier motif de retard et/ou d'annulations. Les évènements externes ne sont pas détaillés.

Pour plus d'un tiers des trains annulés et/ou retardés, le motif n'est pas renseigné.

NB : le calcul des causes de retard et d'annulation est une estimation basée sur les principaux facteurs perturbateurs pour chaque mois de l'année.

Principales causes d'annulations des trains en région en 2013
Unité : % des trains programmés - Source : AQST



96 388 trains ont circulé en 2013 en région

97% des trains ont circulé en 2013 en région

Taux de ponctualité des trains : 90% en 2013 en région

Conclusions :

De plus en plus prisée en raison de son développement économique, la région Midi-Pyrénées connaît ces dernières années un afflux de population. Parallèlement, une proportion de plus en plus importante d'entre elle effectue leur trajet domicile/travail en train.

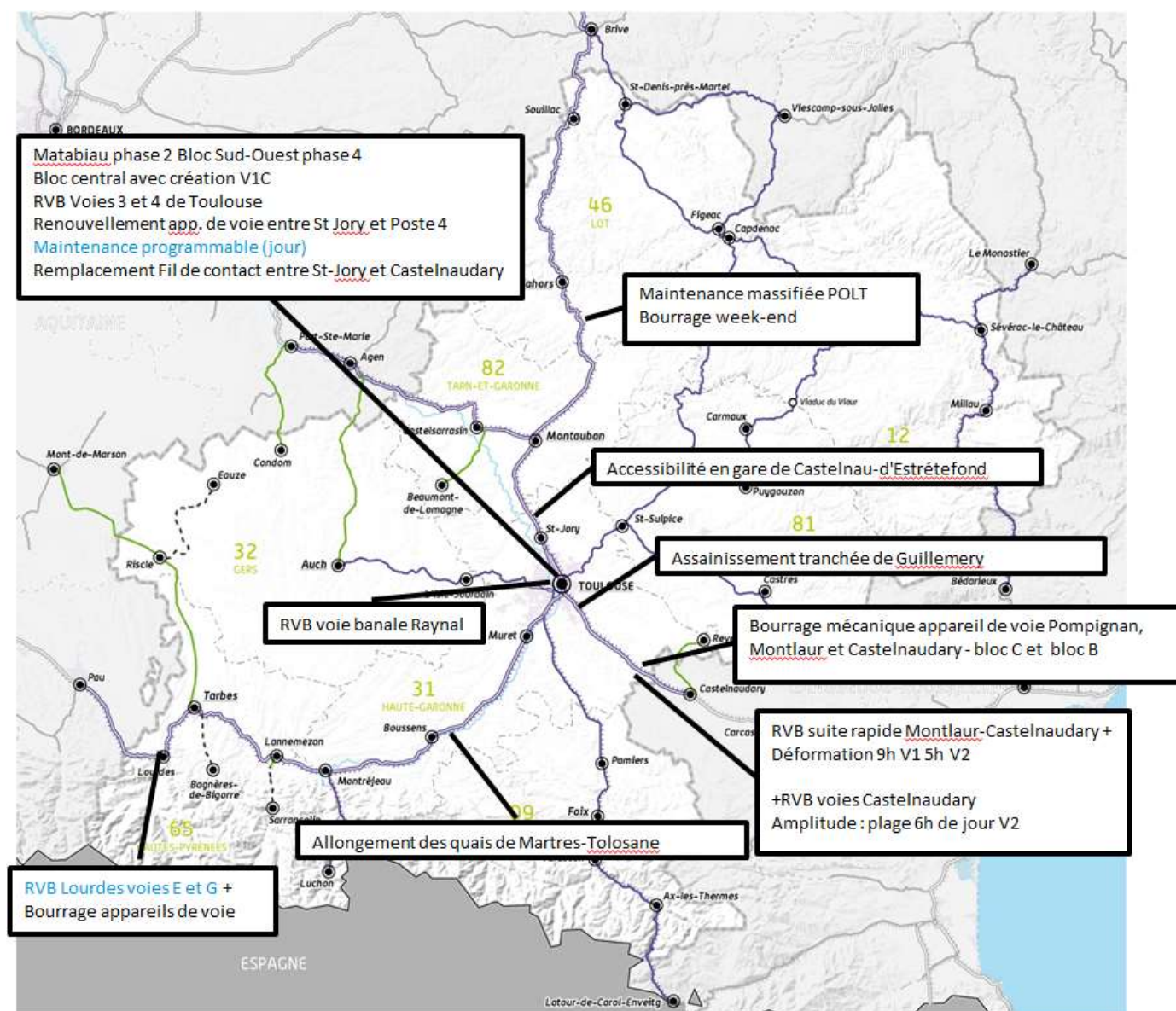
Dans la région, le projet de raccorder Toulouse à la LGV serait un chantier d'importance pour la région.



2.b. Les perspectives d'amélioration du réseau ferré

Quels sont les grands travaux ferroviaires programmés dans la région ?

Cartographie des principaux travaux ferroviaires programmés sur les SA 2015 dans la région
Source : RFF (Réseau Ferré de France)



Le Grand Projet du Sud-Ouest vise à renforcer la liaison Atlantique-Méditerranée. Ce qui permettra de connecter la région Midi-Pyrénées au réseau Ligne à Grande Vitesse et Toulouse sera ainsi à quasiment 1h de Bordeaux et 3h de Paris.

L'enquête publique a débuté en 2014 et sera suivie, en 2016, par une déclaration d'utilité publique pour une mise en service prévue en 2024.

Le Plan Rail Midi-Pyrénées (2007-2013) a représenté un investissement de 820 millions d'euros pour le renouvellement et le développement des lignes.

Une dernière opération de ce plan est programmée en 2015, le viaduc de Viour.

Les négociations pour le prochain Contrat de Plan Etat-Région sont en cours.



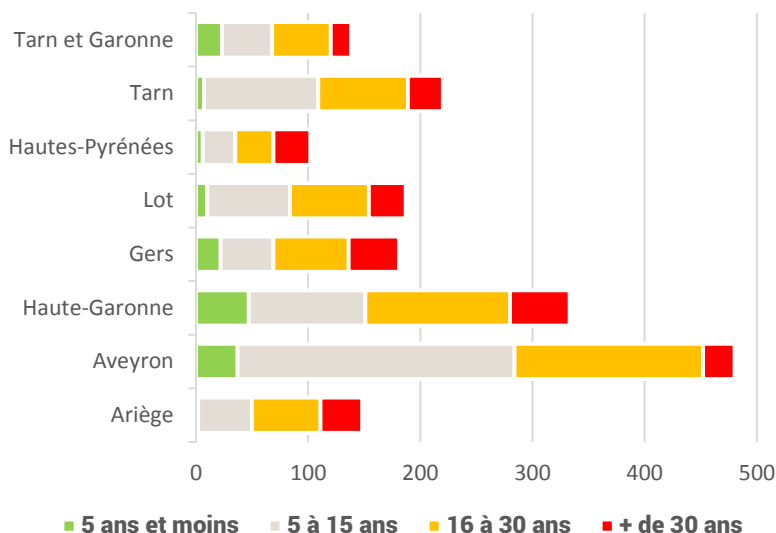
3. RÉSEAU D'EAU ET ASSAINISSEMENT



3.a. Les infrastructures de traitement d'eau

Quelle est l'ancienneté du parc de stations d'épuration ?

Répartition du parc de stations d'épuration de la région par tranche d'âge en 2012
Unité : part en % du parc - Source : MEDDE-DEB



La région Midi-Pyrénées compte 1 789 stations de traitement des eaux usées et 52% d'entre elles ont été mises en service il y a plus de 15 ans.

9% du parc ont moins de 5 ans. Ces stations récentes nécessitent en théorie des montants relativement modestes d'investissement.

Rappel : une station d'épuration est prévue pour une durée moyenne de vie de 25 à 30 ans au niveau du génie civil, et de 10 à 15 ans environ pour l'électro mécanique (équipements).

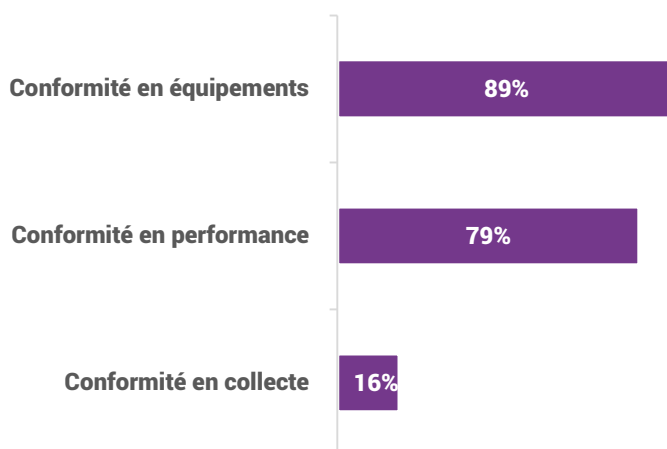


Activité du secteur des TP dans le secteur des réseaux pour fluides en région

Chiffre d'affaires 2013 :
318 M€ (5% du national)

Quel est le degré de conformité des stations ?

Degrés de conformité des stations d'épuration de la région par indicateur de contrôle en 2012
Unité : part en % du parc - Source : MEDDE-DEB



Conformité en équipements :

Une STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) est conforme ERU (Eaux Résiduelles Urbaines) en équipement global sur l'année en cours dès lors qu'elle dispose, au 31 décembre de l'année en cours, de tous les équipements nécessaires pour atteindre le(s) niveau(x) de traitement requis au titre de la DERU.

Conformité en performances :

Une STEU est conforme ERU en performances globales sur l'année en cours dès lors qu'elle a atteint les abattements nécessaires sur chacun des paramètres prescrits au titre de la DERU pour l'année en cours. établissement.



3. RÉSEAU D'EAU ET ASSAINISSEMENT



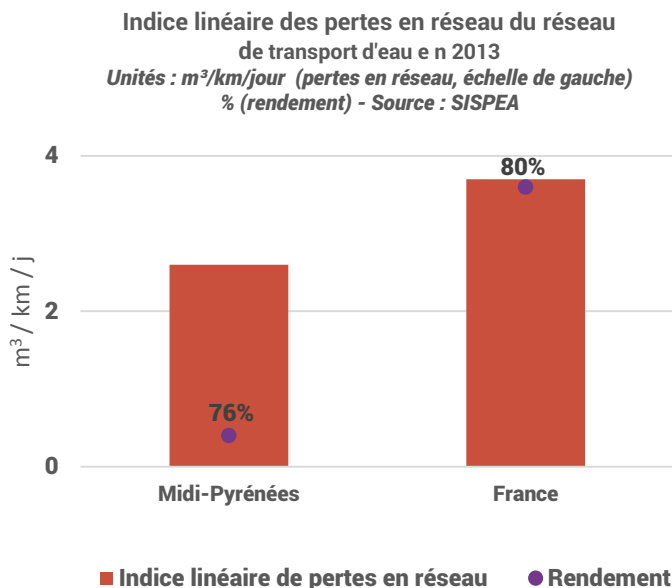
3.b. Le réseau de distribution d'eau

Quelle est la qualité du réseau d'eau potable de la région ?

**RAPPEL : La base SISPEA couvre
15% de la population nationale
11% de la population régionale**

Indicateurs de qualité du réseau de distribution d'eau potable en 2013 en Midi-Pyrénées –
Source : SISPEA 2013

	Midi-Pyrénées	France
Rendement réseau eau potable	76%	80%
Indice linéaire de pertes d'eau potable	2,6 m ³ /km/jour	3,7 m ³ /km/jour
Taux de renouvellement moyen du réseau	0,1 %	0,2%



Le rendement est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Conclusions :

Le taux moyen de renouvellement du réseau de Midi-Pyrénées est inférieur au niveau national. Le taux de rendement du réseau affiche, par delà les disparités départementales, un niveau plus faible que la moyenne nationale (76% en moyenne en 2013 contre 80% à l'échelle nationale). A relativiser de part la topographie régionale entre zones de Haute Montagne et zone très urbaines.



4. RÉSEAU ENERGETIQUE



4.a. Les infrastructures de production d'énergie nucléaire

Quelle est l'état actuel des centrales nucléaires de la région ?

Répartition du parc de réacteurs nucléaires de la région par tranche d'âge en 2013
Unité : part en % du parc de réacteurs en service
- Source : EDF



■ 20 ans et moins ■ De 20 à 30 ans ■ Plus de 30 ans

La région compte 2 réacteurs en service dans la centrale de Golfech (2 620 MWh de puissance installée). Les 2 réacteurs sont âgés de 23 ans et 21 ans.

Rappel : Il n'existe pas, en France, de limitation légale fixe de la durée de vie des centrales nucléaires et des réacteurs qui les équipent. Toutefois, lors de leur conception, la durée de vie initialement prévue des centrales REP françaises est en moyenne de 40 ans. De plus, les centrales font l'objet de 3 visites décennales obligatoires pour effectuer des contrôles et confirmer le niveau de sûreté de l'installation.

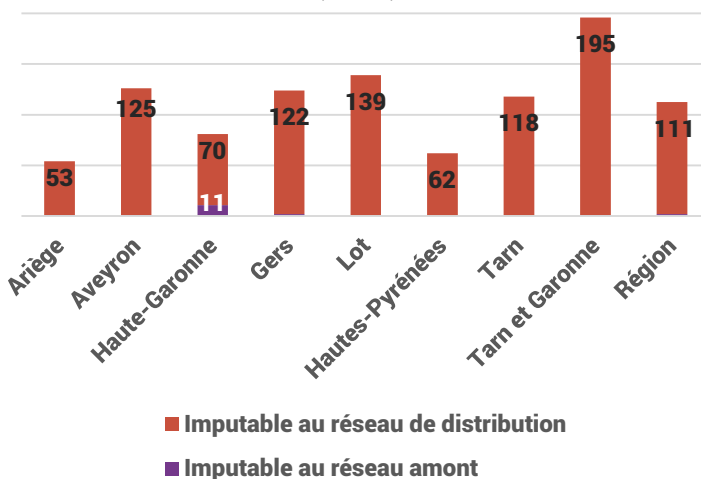


Activité du secteur des TP dans le secteur de la construction de réseaux électriques et télécoms en région

Chiffre d'affaires 2013 :
356 M€ (7% du national)

Quelle est la durée moyenne des coupures sur le réseau électrique ?

Durée moyenne des coupures d'électricité par client (courant basse tension) en région en 2013
Unité : minutes (arrondi) - Source : ERDF



A noter que l'année 2013 a été marquée par de fortes intempéries (vent, inondations, neige) entre janvier et novembre (10 crises climatiques).

Ces aléas climatiques ont donc eu un effet sur le réseau électrique en engendrant des coupures.

L'investissement d'ERDF pour l'amélioration du réseau est en constante augmentation.

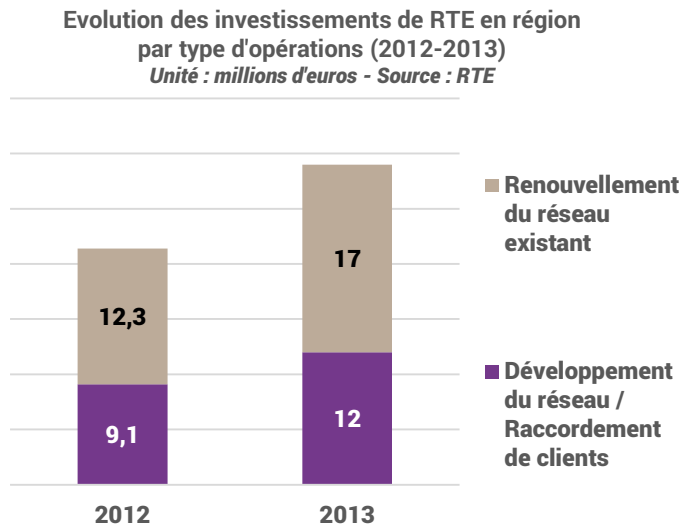


4. RÉSEAU ENERGETIQUE



4.b. Les perspectives d'amélioration du réseau

Quelle est l'évolution des investissements dans le réseau de transport d'électricité ?



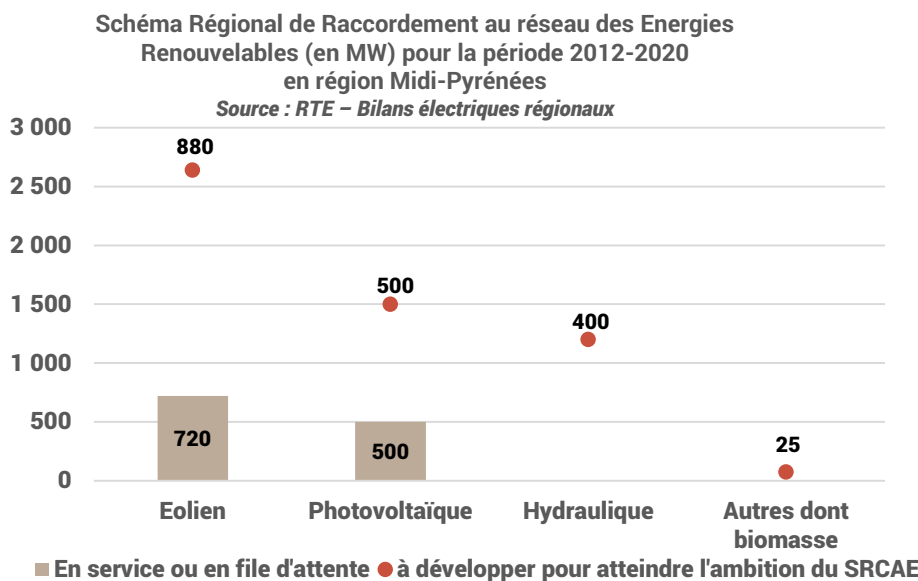
En 2013, les investissements ont permis le renforcement du réseau (alimentation de l'agglomération Toulousaine, sécurité du réseau vis-à-vis des aléas climatiques) et l'amélioration de la sûreté du système électrique Général.

En 2014, les investissements devaient porter sur la pérennisation et la modernisation du réseau, notamment en vue d'accueillir la production d'énergies renouvelables.

De 2014 à 2022, RTE prévoit sur la région une moyenne annuelle de 140 M€ d'investissements.

Source : RTE

Quel raccordement au réseau des énergies renouvelables ?



Tenant compte d'une part des objectifs du SRCAE Midi-Pyrénées, et d'autre part les capacités d'accueil du réseau électrique, RTE a élaboré un Schéma régional de raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RenR) qui assure les conditions de raccordement au réseau électrique de l'ensemble des énergies renouvelables. Ce schéma a été approuvé par le préfet de Région en février 2013.

Source : RTE



Les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), créés par la Loi Grenelle 2 (Article 68), ont pour but de répondre aux enjeux du changement climatique de manière globale et cohérente à l'échelon local, en définissant les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique à long terme.



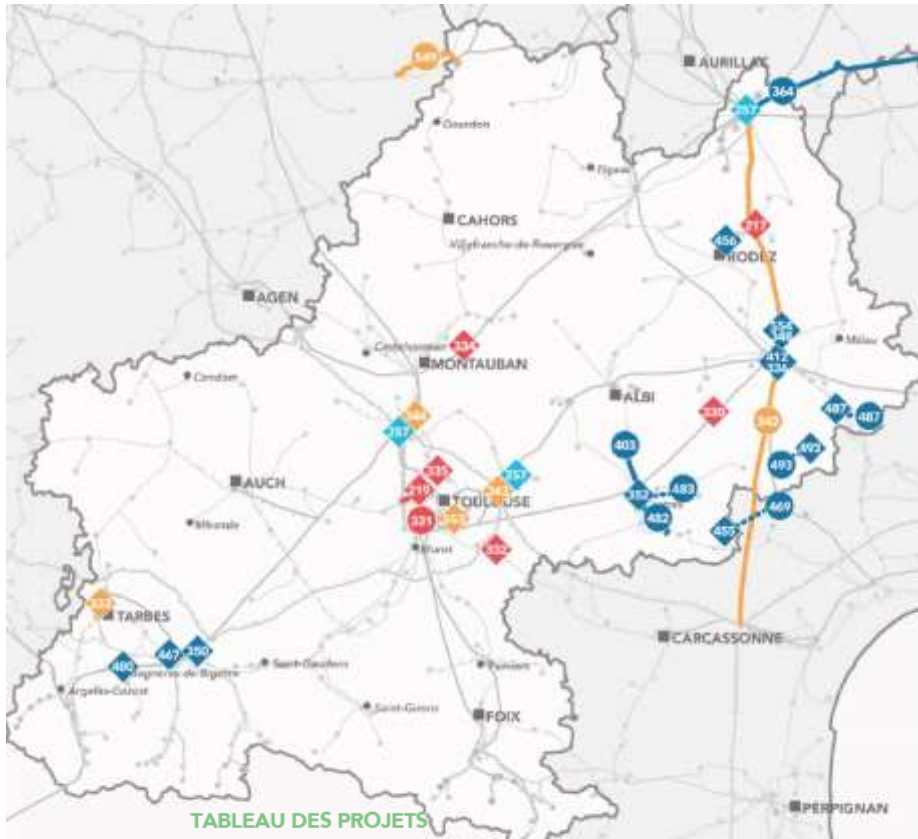
4. RÉSEAU ENERGETIQUE



Quels sont les grands projets en cours dans le réseau régional de transport d'électricité ?

Synthèse des grands projets en cours dans le réseau électrique dans la région

Source : RTE (Réseau de Transport d'Electricité) – Schéma décennal du développement du réseau (2014)



- Développement des interconnexions (CHAPITRE V*)
- Sécurité d'alimentation, croissance de charge (CHAP. VI ET VII*)
- Accueil des nouvelles productions (CHAPITRE VIII*)
- Sûreté du système électrique (CHAPITRE IX*)
- Raccordement
- Qualité d'alimentation

(*) Se reporter aux chapitres mentionnés entre parenthèses pour en savoir plus sur la thématique concernée.

Août 2014
Sources : RTE, IGN GEOPRA, BD Carthage
Cartographie réalisée par BRL Ingénierie

- Création ou renforcement de LIGNE
- ◇ Création ou adaptation de POSTE

TABLEAU DES PROJETS

Carte	Statut	Projet / Finalité	Consistance sommaire	Bénéfices	Mise en service / Jalons prévus	Évolution
217	⚙️	Raccordement du poste producteur de Bozouls 63 kV Raccordement d'un nouveau poste client producteur	Raccordement d'un poste producteur depuis la liaison Onet-Mistrou 63 kV	n/a	☀️ 2015 A B C D 08/2015	Décalage du projet en lien avec le planning du client
219	⚙️	Raccordement du poste ERDF de En Jacca 63 kV Raccordement d'un nouveau poste distributeur	Raccordement d'un poste source eRDF depuis le poste de Lèguevin 63 kV	n/a n/a	☀️ 2015 A 03/2012 B 03/2014 C 12/2014 D 03/2015	Se déroule comme prévu
257	🎮	Gestion des tensions hautes dans le sud-ouest de la France Amélioration de la tenue de la tension dans le sud-ouest de la France	Installation de 590 Mvar de moyens de compensation de l'énergie réactive (selfs) à Argia, Lesquive, Ruyres, Verfeil, Cantegrit, Naoutot et Cissac	⚡️ ☁️ ☀️	2015 A B C D 11/2013	Se déroule comme prévu
330	⚙️	Raccordement du poste ERDF de Val de Rance 225 kV Raccordement d'un nouveau poste distributeur	Raccordement d'un poste source eRDF depuis la liaison Gourjade - St Victor 225 kV	n/a n/a	☀️ 2015 A 10/2012 B C D 07/2015	Se déroule comme prévu

- STATUTS
- 🔍 À l'étude
 - ⚙️ Instruction
 - 🔧 En travaux
 - 📅 Décalé
 - 🚧 SREAR

- JALONS
- ▲ Essai ZTE
 - PV fin de construction
 - Signature dernière DUP
 - 🏗️ Ouverture du chantier

- BÉNÉFICES
- ⚡️ Pertes
 - ☁️ CO2
 - ☀️ Accueil des énergies renouvelables (EnR)
 - n/a Non Applicable
- EFFET PROBABLE POUR LA THÉMATIQUE CONCERNÉE
- 🟢 TRÈS POSITIF
 - 🟡 POSITIF
 - 🟠 FAIBLEMENT POSITIF
 - ⚪️ NÉGLIGABLE
 - 🟡 FAIBLEMENT NÉGATIF
 - 🔴 NÉGATIF
 - 🔴 FORTEMENT NÉGATIF

Conclusions :

Dans la région Midi-Pyrénées, une grande majorité de l'énergie électrique produite est d'origine nucléaire. Concernant le réseau de transport et de distribution d'électricité, les investissements sur le réseau de transport géré par RTE se sont sensiblement accrus depuis 2012, avec notamment une proportion croissante des dépenses consacrées à la modernisation du réseau. Ces investissements sont destinés à accompagner les évolutions du système électrique et des territoires : sûreté du système électrique, augmentation de la demande, accueil de nouveaux moyens de production tels que les énergies renouvelables...



2. Un observatoire dédié aux INFRASTRUCTURES

ORQUASI

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA QUALITÉ DE SERVICE
DES INFRASTRUCTURES EN MIDI-PYRÉNÉES

Unique observatoire en France dédié à la qualité de service des infrastructures



L'Observatoire Régional de la Qualité de Service des Infrastructures (ORQUASI), association Loi 1901, a pour objectif d'**accompagner les collectivités vers une meilleure connaissance de leur patrimoine** (routes, ponts, canalisations d'eau et d'assainissement, éclairage public...) en partageant les expériences et en trouvant des solutions innovantes permettant d'entretenir ce patrimoine, tant sur le plan technique que sur le plan financier...



L'ORQUASI met également à disposition des outils qui permettent d'améliorer la gestion des infrastructures, d'associer les citoyens...

Unique observatoire dédié aux infrastructures, l'ORQUASI est un lieu pour échanger, partager et trouver ensemble des solutions. De plus, l'ensemble des acteurs socio-économiques régionaux y sont présents.



Ensemble, tous les acteurs œuvrent pour la préservation du patrimoine.

Des objectifs

- **Promouvoir et valoriser** les politiques publiques axées sur la préservation et le renforcement de la qualité de service des infrastructures de réseaux
- **Aider** les collectivités décisionnaires en matière d'investissement
- **Sensibiliser** le public, les élus, et la société civile à l'importance du renouvellement et de l'entretien régulier des infrastructures de réseaux et aux enjeux qui leur sont afférents.

Des services

- **Le site internet (et extranet)**
Informations générales sur les infrastructures, les projets et nos actualités : www.orquasi.fr
Documentations et informations réservées aux adhérents.
- **Une application internet/smartphone gratuite**
Elle permet aux citoyens de signaler aux autorités un dysfonctionnement ou une anomalie dans un espace public (voirie dégradée, fuites d'eau, éclairage public défaillant, ...)
- **Les éditions**
Newsletters pour suivre l'ORQUASI, les actualités, les événements, la veille thématique, ...
- **La mise en réseau, les retours d'expériences**
Mise en relation des interlocuteurs pour identifier les projets, les accompagner, les financer, ...
- **Les clubs de réflexion**
Réunions de « Brainstorming » sur les axes thématiques et stratégiques de l'ORQUASI.

CHAPITRE III

QUELLES SONT LES ACTIONS MENÉES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

.....

- → 64% de la clientèle est publique
- → 75 avis émis par l'Autorité Environnementale en 2014

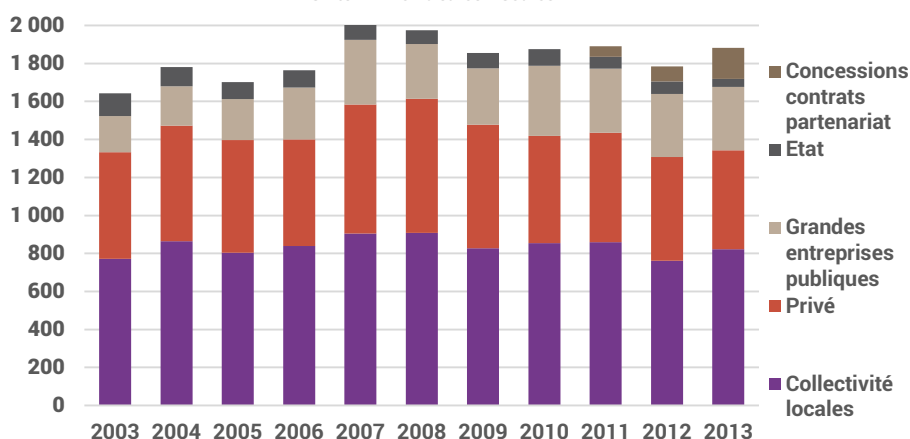


1. Structure de la MAÎTRISE D'OUVRAGE



1.a. Les catégories de clientèle des entreprises de Travaux Publics de la région

Structure du CA des travaux publics par type de clientèle en Région
Unité : million d'euros - Source : FNTF



En 2013, Midi-Pyrénées représente 4% du Chiffre d'affaires national.

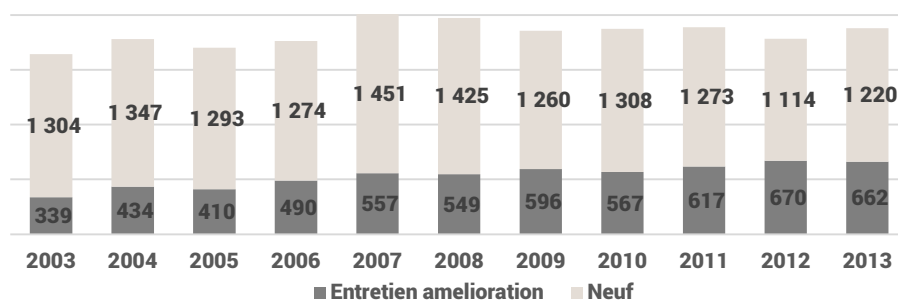
La clientèle publique (état, collectivités locales, entreprises publiques) représente 64% de la commande des entreprises, en 2013, une part de 2 points supérieure à la moyenne nationale.



1. b. Quelle est la nature des travaux demandés par les clients des entreprises de Travaux Publics de la région ?

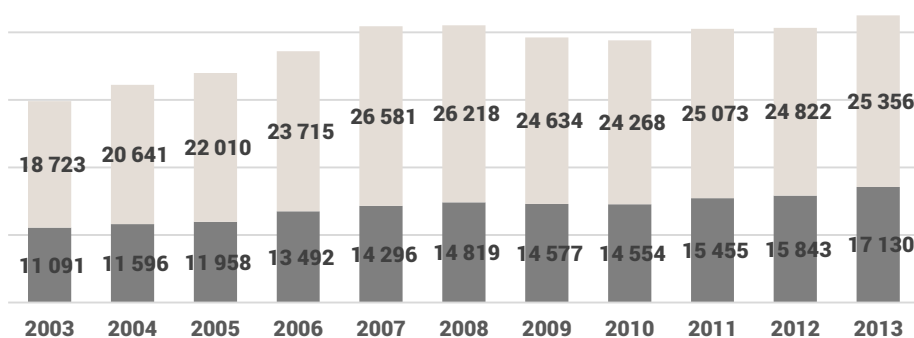
Les travaux d'entretien-rénovation moins développés qu'à l'échelle nationale

Structure du CA des travaux publics par type de travaux en région (2003-2013)
Unité : million euros - Source : FNTF



En 2013, dans la région Midi-Pyrénées, 35% du chiffre d'affaires des entreprises de TP portaient sur des travaux d'entretien-amélioration, une proportion en croissance continue jusqu'en 2012 et qui s'est stabilisée depuis.

Structure du CA des travaux publics par type de travaux en France (2003-2013)
Unité : million euros - Source : FNTF



La moyenne nationale se situe à 40% en 2013.



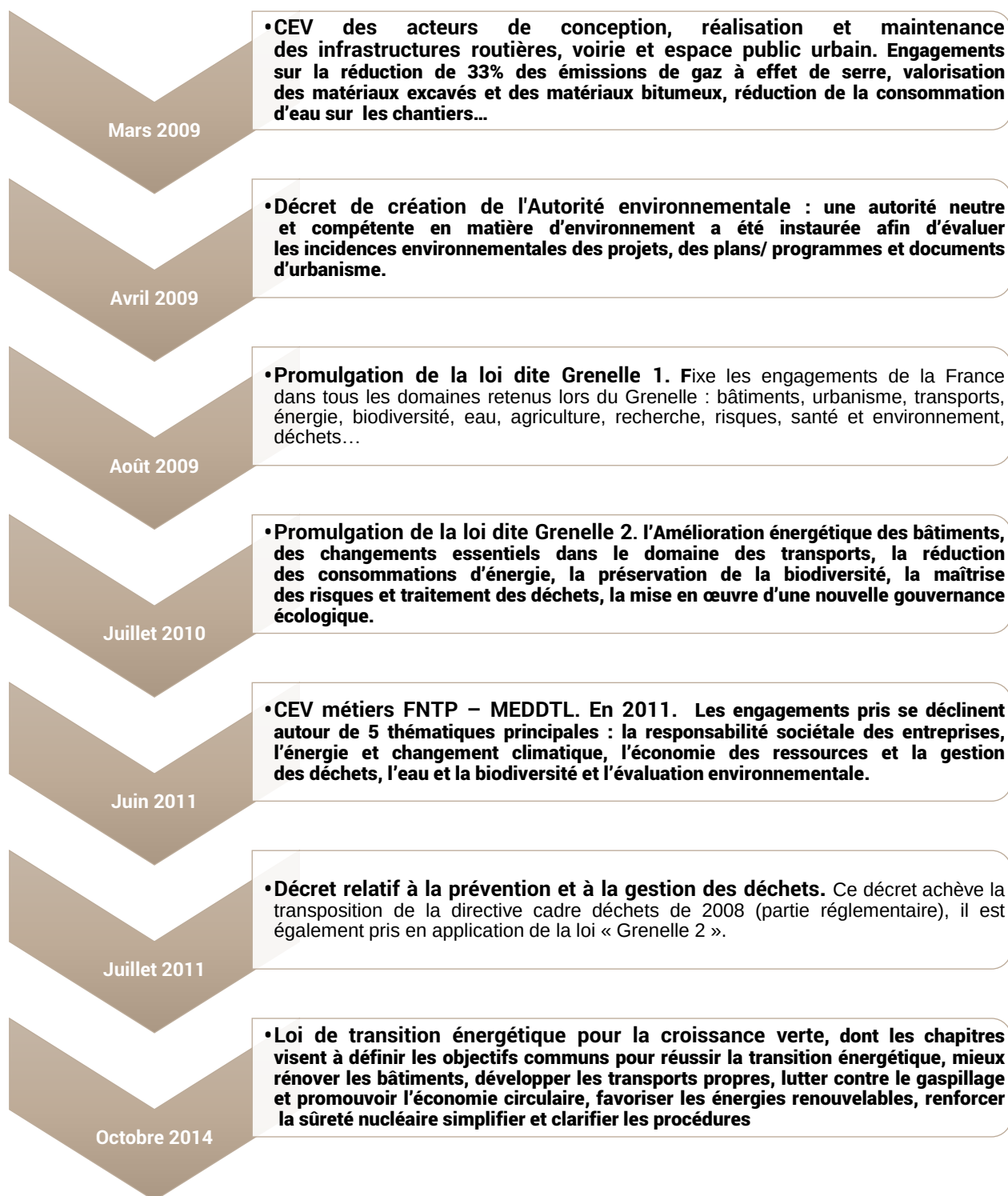
2. Des marchés encadrés par une RÉGLEMENTATION



2.a. Evolution du cadrage réglementaire

Des conventions, des réglementations et des lois ponctuent le cadre réglementaire dans lequel évolue la prise en compte du développement durable. De nouveaux objectifs sont fixés, de nouvelles certifications viennent s'ajouter et concernent l'ensemble des secteurs d'activité.

Nous nous intéresserons à quelques évolutions réglementaires au sens large, qui impactent les activités de Travaux Publics.





2. Des marchés encadrés par une RÉGLEMENTATION



2.b. La loi dite grenelle

Le Grenelle Environnement est un dispositif de concertation inédit avec la société civile pour inscrire le développement de la France dans une perspective durable.

Il a abouti à une première loi, dite Grenelle 1, votée le 23 juillet 2009 à la quasi-unanimité. Elle fixe les engagements de la France dans tous les domaines retenus lors du Grenelle : bâtiments, urbanisme, transports, énergie, biodiversité, eau, agriculture, recherche, risques, santé et environnement, déchets, Etat exemplaire, Gouvernance, information et formation, dispositions propres à l'Outre-Mer.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi "Grenelle 2", a été promulguée le 12 juillet 2010.

Elle comporte six objectifs principaux :

Changement essentiel dans le domaine des transports : L'objectif est d'assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, en respectant les engagements écologiques. Pour y parvenir, il convient de faire évoluer les infrastructures de transport et les comportements. Il s'agit notamment de développer des infrastructures alternatives à la route, en particulier en construisant un peu plus de 1 500 km de lignes de transports collectifs urbains et en mettant en place de nouvelles autoroutes ferroviaires et maritimes.

Réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production :

L'objectif est de réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre. Les mesures concernent la généralisation de l'affichage des performances énergie-carbone, le maintien de la France au premier rang des pays européens producteurs d'énergies renouvelables, le développement de nouveaux carburants issus de végétaux.

Préservation de la biodiversité : Des mesures s'imposent pour assurer un bon fonctionnement des écosystèmes et retrouver une qualité écologique des eaux. Cet objectif passe par l'élaboration d'ici à 2012 d'une Trame verte et bleue, la réduction des pollutions chimiques et de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé : La prévention des risques, la lutte contre les nuisances sous toutes leurs formes et une gestion plus durable des déchets contribuent à préserver la santé de chacun et à respecter l'environnement.

Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique : La démocratie écologique est en marche. Il faut désormais instaurer les outils nécessaires à son application, dans le secteur privé comme dans la sphère publique. Par ailleurs, la gouvernance écologique doit pouvoir placer la concertation en amont des projets et considérer les collectivités territoriales dans leurs particularités et leurs spécificités : responsabilité sociétale des entreprises, consommation durable, exemplarité de l'État, des avancées concrètes.

Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification :

L'objectif est de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques. Le secteur de la construction devra également engager une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien, avec une obligation pour le tertiaire et les bâtiments publics.



2. Des marchés encadrés par une RÉGLEMENTATION



2.c. Décret de création de l'Autorité environnementale

Décret de création de l'Autorité environnementale (Avril 2009)

Réalisée sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou du porteur de projet, l'évaluation environnementale est une démarche qui vise à intégrer l'environnement (dans sa globalité) et les questions de santé dans l'élaboration d'un projet, d'un document de planification ou d'un plan ou programme, et ce dès les phases amont de réflexion ainsi qu'à chaque étape importante du processus de décision publique (principe d'intégration) et d'en rendre compte vis-à-vis du public (principe de participation).

L'évaluation environnementale est encadrée en droit communautaire par les directives 2001/42/CE (pour les documents d'urbanisme, les plans et programmes) et 2011/92/UE (pour les projets), et en droit national par le Code de l'environnement (articles L. 122-1 à L. 122-12 et R. 122-1 à R. 122-24) et le Code de l'urbanisme (articles L. 121-10 à L. 121-15 et R. 121-14 à R. 121-18).

Les législations européennes et nationales prévoient que l'évaluation environnementale des projets, plans/programmes et documents d'urbanisme est soumise à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement » : l'Autorité environnementale (AE).

L'AE a été créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009. En fonction du type de projet, de document d'urbanisme, de plan ou de programme, l'AE peut être le préfet de département, le préfet de région, la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ou la ministre chargée de l'environnement.

Pour les avis relevant du préfet de région ou de préfets de départements de Midi-Pyrénées, les avis sont préparés par la division "évaluation environnementale" de la DREAL Midi-Pyrénées.

Cet avis, consultatif, a deux objectifs principaux :

- éclairer l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation sur les enjeux environnementaux des dossiers avant la prise de décision.
- faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent, l'avis étant notamment joint au dossier d'enquête publique et disponible en ligne.

En outre, l'AE peut contribuer, par l'accompagnement des porteurs de projet et de leurs bureaux d'étude, à améliorer la qualité environnementale des projets, plans ou programmes soumis à son avis.

Tous les projets soumis à étude d'impact et tous les documents d'urbanisme, plans et programmes soumis à évaluation environnementale sont soumis à avis de l'AE.

La liste est précisée par le Code de l'environnement (articles R 122-2 et R 122-17) et le Code de l'urbanisme (R. 121-14).

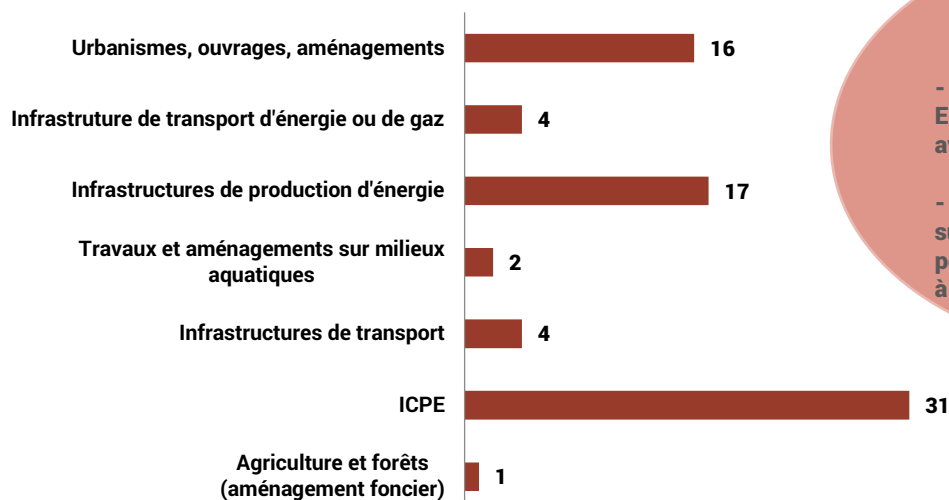
Depuis 2012 et la réforme des études d'impact, l'AE est également chargée d'instruire les dossiers dans le cadre de la procédure dite "d'examen au cas par cas", qui vise à déterminer, au regard des impacts négatifs notables d'un projet, plan ou programme sur l'environnement, s'ils doivent réaliser une étude d'impact ou une évaluation environnementale.

L'Autorité environnementale dans les domaines liés aux TP en région

En 2014, 75 avis ont été émis par l'Autorité Environnementale sur des projets.

Ils sont répartis de la façon suivante :

Avis émis de l'autorité environnementale en 2014 sur des projets
Source : DREAL



Bilan en Midi-Pyrénées Source : DREAL

- depuis 2102, l'Autorité Environnementale a émis 388 avis.

- depuis 2012, l'AE a été saisie sur 551 examens au cas par cas, pour 32 décisions de soumission à étude d'impact.

A ces projets s'ajoutent 35 avis émis sur les plans et programmes, principalement des documents d'urbanisme de type SCOT, PLU et cartes communales.



2. Des marchés encadrés par une RÉGLEMENTATION



2.d. Loi de Transition énergétique pour la croissance verte

La loi de Transition énergétique pour une croissance verte a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 14/11/2014. Les 8 chapitres du projet de loi sont les suivants :

Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air. L'objectif est de protéger la santé, développer les transports propres, renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air, protéger notre santé et notre environnement, réduire notre dépendance aux hydrocarbures et préserver notre pouvoir d'achat.

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire. De la conception des produits à leur recyclage, faire évoluer nos modes de production, de distribution et de consommation, impulser une nouvelle politique industrielle, économiser nos ressources pour réduire notre impact environnemental.

Favoriser les énergies renouvelables. Pour diversifier notre mix énergétique et valoriser les ressources de nos territoires, multiplier par deux, d'ici 15 ans, la part de la production d'énergies renouvelables grâce à la réforme des modes de soutien, au financement participatif, à la rénovation de la gestion des concessions hydroélectriques, aux simplifications administratives et aux appels d'offres.

Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens. Renforcer l'information des riverains et les missions de l'autorité de sûreté nucléaire.

Simplifier et clarifier les procédures. Pour gagner en efficacité et en compétitivité, ajuster le droit en vigueur pour faciliter les projets (énergies renouvelables, réseaux), pour clarifier les cadres économiques et tarifaires afin de sécuriser les investissements.

Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'État le pouvoir d'agir ensemble. Déterminer et conduire la politique énergétique de la France par une stratégie bas carbone sur 15 ans revue tous les cinq ans, une programmation pluriannuelle de l'énergie, un pilotage dynamique de la production d'électricité, une organisation et une facilitation de l'action territoriale, des outils de soutien aux personnes en situation de précarité énergétique.

Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique. Renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le réchauffement climatique, réduire la facture énergétique de la France, assurer la sécurité d'approvisionnement, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le recours aux énergies fossiles.

Mieux rénover les bâtiments. L'objectif est d'économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois, accélérer la rénovation énergétique, renforcer les performances des constructions nouvelles, maîtriser la consommation et développer les territoires à énergie positive.



3. La prise en compte du développement durable dans LES MARCHÉS PUBLICS



3.a. La mise en œuvre du Système de Management Environnemental (SME)

Le système de management environnemental est un outil de gestion de l'entreprise et de la collectivité qui lui permet de s'organiser de manière à réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement. Il inscrit l'engagement d'amélioration environnementale de l'entreprise ou de la collectivité dans la durée en lui permettant de se perfectionner continuellement.

Dans cette partie, nous nous intéressons plus particulièrement à la manière dont l'Etat intervient pour décliner au niveau du territoire les enjeux nationaux de développement durable en tant que maître d'ouvrage.

En effet, l'Etat œuvre pour améliorer les conditions d'une meilleure acceptabilité sociale et environnementale des infrastructures :

- En observant a posteriori les effets des infrastructures sur l'environnement,
- En définissant les méthodologies et les procédures adaptées pour respecter les nombreuses évolutions des obligations réglementaires,
- En innovant dans la mise en œuvre des techniques les plus adaptées.

Ainsi, ce système définit pour chaque opération, un programme d'actions environnementales reposant sur une analyse environnementale complète permettant de produire un plan d'actions destiné à maîtriser les impacts des activités de conception et réalisation de l'infrastructure sur les enjeux environnementaux locaux identifiés lors de cette analyse.



3. La prise en compte du développement durable



Le Bilan des Emissions à GES (BEGES)

D'après l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) crée une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial ».

Le bilan des Emissions de GES (BEGES) est l'évaluation des quantités d'émissions de gaz à effet de serre d'une organisation (entreprises industrielles ou tertiaires, collectivités territoriales ou administrations).

Il vise à identifier et connaître les sources afin de diminuer le coût de la consommation d'énergie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'établir une démarche de développement durable ainsi que faire prendre conscience et mobiliser le personnel sur les changements climatiques et les économies d'énergie.

En Midi-Pyrénées, sur 192 BEGES obligatoires, 111 sont conformes avec un plan d'actions (58%).

Etat des lieux BEGES
(source: DREAL – nov. 2014)

	Collectivités > 50 000 hab.	Entreprises privées (> 500 sal.)	Personnes morales de droits publics (>250 sal.)	Etat (Préfectures, DR, DDI, DDSP)
Nombre soumis à l'obligation	21	90	42	39
Bilans reçus	81%	74%	71%	51%
Taux BEGES conforme	71%	70%	67%	51%
Conformité avec plan d'actions	67%	64%	62%	33%



4. Des outils permettant aux maîtres d'ouvrage d'intégrer les préoccupations de développement durable



La certification HQE infrastructures



Qu'est ce que « HQE Infrastructures » ?

HQE Infrastructures (ex- « Route durable ») est une certification créée en 2010 et délivrée par Certivéa. C'est un outil qui permet au maître d'ouvrage d'une opération routière d'intégrer les préoccupations de développement durable dans son projet, de la programmation à la conception et à la réalisation de l'infrastructure

Qui sont les initiateurs de la certification HQE Infrastructures ?

Nouvelle dénomination et évolution de la certification Route Durable, délivrée par Certivéa. Développée à l'initiative et avec la contribution du Conseil Général du Nord; testée sur 9 opérations routières réparties sur l'ensemble de la France

Qui est concerné par la certification HQE Infrastructures ?

La certification s'adresse à tout maître d'ouvrage en charge de la programmation, la réalisation, l'exploitation ou encore la réhabilitation de projets routiers

Quels bénéfices pour les maîtres d'ouvrage de projets routiers ?

- ➔ limitation des impacts sur l'environnement et la population en analysant et intégrant toutes les composantes du développement durable : environnement, économie et social
- ➔ renforcement du dialogue de la concertation et de l'arbitrage avec toutes les parties intéressées
- ➔ reconnaissance de la performance de chaque projet dans son contexte territorial
- ➔ développement de l'attractivité du territoire

Quel est le bilan des certifications HQE Infrastructures dans la région ?

En Midi-Pyrénées, aucune certification n'a pour l'instant été accordée. En effet, la certification est récente (octobre 2014) et l'ancienne certification « Route durable » était spécifique au département du Nord.

CHAPITRE IV

QUELLES SONT LES DÉMARCHES DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS ? COMMENT SONT-ELLES ACCOMPAGNÉES ?

- 3 **CEV** signées au niveau régional
- 2 **démarches RSE** certifiées
- 41 **labels canalisateur** obtenus
- Cas pratique : recyclage d'**enrobés**
- 300 T d'agrégats d'enrobés réutilisés



1. Les CEV (Conventions d'Engagement Volontaire)



1.a. Les Conventions d'Engagement Volontaires (CEV)

CEV des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières

En mars 2009, une **Convention d'Engagement Volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain**, a été signée entre le MEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire), la Fédération Nationale des Travaux Publics, le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et la Fédération Syntec-Ingénierie.

Deux grandes catégories d'engagements ont été pris :

1 – Des objectifs quantifiés à atteindre

Réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers de terrassement à horizon 2020 et préserver les ressources non renouvelables (recyclage des excédents et déchets de chantiers ainsi que recyclage des matériaux bitumeux issus de la déconstruction)

Diminuer de 50% la consommation d'eau sur les chantiers

Réduire de 33% les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2020 et réduire la consommation d'énergie

2 – Des démarches à adopter et des actions à mettre en place

Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Créer un éco-comparateur commun aux entreprises

Améliorer la sécurité des usagers, des riverains et des personnels

Créer une instance partenariale de référence en matière de conception, construction, entretien et exploitation des routes et des infrastructures de transport



1. Les CEV (Conventions d'Engagement Volontaire)



1.b. Les Conventions d'Engagement Volontaires (CEV)

CEV métiers

En juin 2011, une **Convention d'Engagement Volontaire « métiers »** a été signée entre le **Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie** et la **Fédération Nationale des Travaux Publics**.

Cette dernière marque l'implication des entreprises de Travaux Publics et de leurs collaborateurs dans l'évolution des métiers face au « défi écologique ».

Les engagements pris se déclinent autour de 5 thématiques principales :

La responsabilité sociétale des entreprises

C'est une démarche volontaire qui vise à intégrer les questions sociales, environnementales et de gouvernance dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise. Le guide de diagnostic RSE propose une grille de lecture structurée autour de 5 sphères d'action : le management de l'entreprise, le développement durable dans ses approches transversales, le développement durable et la performance économique, le développement durable et la performance sociale, le développement durable et la performance environnementale.

L'énergie et le changement climatique

Les métiers des travaux publics s'engagent à mettre en œuvre des démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre imputable à leur activité.

L'économie des ressources et la gestion des déchets

La FNTP s'engage à participer activement aux travaux d'élaboration des plans de gestion des déchets du BTP, pilotés par les conseils généraux à travers la participation d'un représentant. Le MEDDTL s'engage à promouvoir les démarches de prise en compte de la gestion des déchets.

La gestion de l'eau

Le Label Canalisateur aide les donneurs d'ordre dans leurs recherches et leurs choix de prestataires. Canalisateur de France s'engage à être force de proposition en ce qui concerne les bonnes pratiques environnementales.

La préservation de la biodiversité

Dès janvier 2011, les entreprises du SPTF diffuseront une signalétique de chantier portant sur l'environnement et la biodiversité permettant de signaler les secteurs les plus fragiles lors de la réalisation de travaux. Les adhérents d'Entreprises générales de France diffuseront dès janvier 2011 un guide de maîtrise de l'impact des travaux sur la biodiversité.

L'évaluation environnementale

Partage des méthodologies, diffusion des données et constitution d'une plateforme d'échange de données environnementales, mise à disposition d'outils (logiciel SEVE).



1. Les CEV (Conventions d'Engagement Volontaire)



1.c. Présentation des nouveaux objectifs de la CEV nationale pour la période 2013-2017

**Réduction
des émissions
de gaz à effet
de serre et de la
consommation
d'énergie**

- ➡ Création et suivi d'un indice sur l'évolution de la consommation de carburants des engins de terrassement (diminution de 10%)
- ➡ Diminution de 10% des émissions de CO₂ par rapport à la valeur 2011 pour les brûleurs des installations d'enrobage
- ➡ Diminution de 8% des émissions de CO₂ par rapport à la valeur 2008 dans le transport amont (jusqu'à la centrale de production)
- ➡ Diminution de 10% des émissions de CO₂ par rapport à la valeur 2008 pour les matières premières

**Préservation
des ressources
renouvelables**

- ➡ Augmentation de 15% du taux de réintroduction des agrégats d'enrobés
- ➡ Doublement des surfaces traitées par retraitement en place des chaussées à l'émulsion ou aux liants hydrauliques
- ➡ Porter le taux de réemploi ou de valorisation des matériaux géologiques naturels excavés valorisables sur les chantiers à 80%

**Accroissement
de la performance
environnementale
des entreprises**

- ➡ Déploiement du module Terrassement SEVE en 2013
- ➡ Doubler le nombre de collectivités locales utilisatrices de SEVE en 2014
- ➡ 100% des donneurs d'ordre signataires de la CEV utiliseront SEVE en 2017

**Réduction
de la
consommation
d'eau**

- ➡ Utilisation de plus de 50% d'eaux recyclées (assainissement provisoire et eaux de process) par rapport au besoin total du chantier sur les grosses opérations

Source : Synthèse des orientations des entreprises de TP pour la période 2013/2017 présentée le 4/07/2013



1. Les CEV (Conventions d'Engagement Volontaire) signées en 2013



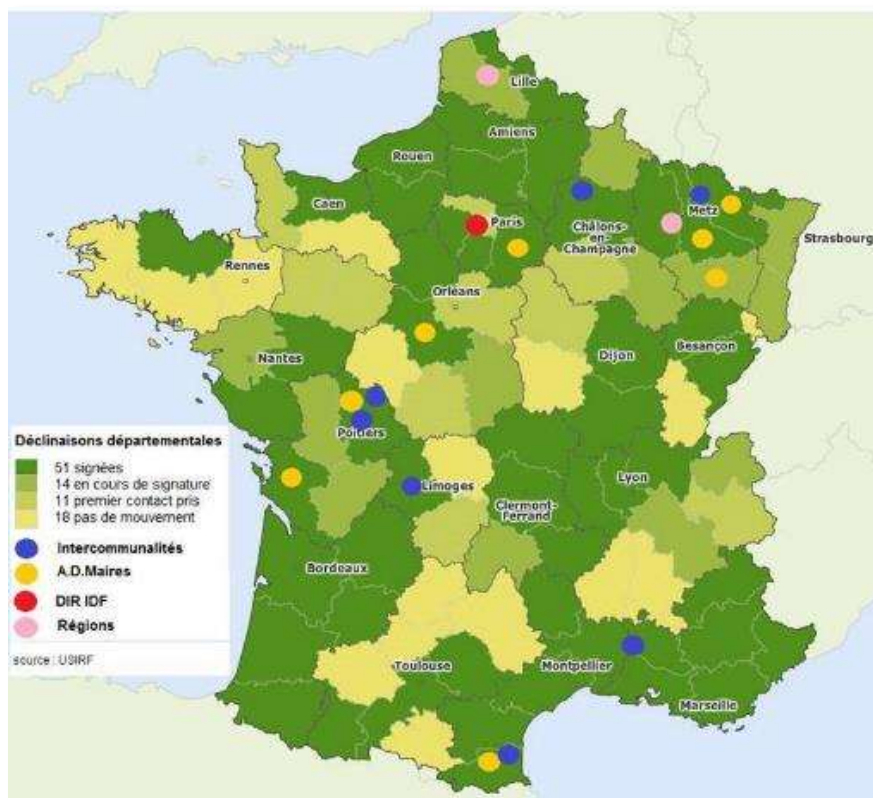
1.d. Les Conventions d'Engagement Volontaires régionales et locales

Où en est l'avancement des Conventions d'Engagement Volontaire dans la région ?

Etats des conventions d'Engagement Volontaire dans la région en 2013					
Numéro	Nom du département	Préfecture du département	Région administrative	CEV signés	En cours de signature
31	Haute-Garonne	Toulouse	Midi-Pyrénées	X	
65	Hautes-Pyrénées	Tarbes	Midi-Pyrénées	X	
81	Tarn	Albi	Midi-Pyrénées	X	

Cartographie de l'état d'avancement des CEV en France (novembre 2013)

Source : IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité)



Au 1^{er} novembre 2013, un département sur deux avait signé une convention d'engagement volontaires. Par ailleurs près de 15 étaient en cours de signature.



2. Les signes de RECONNAISSANCE DE PROGRÈS



2.a. La démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Qu'est ce que la RSE ?

La RSE est la déclinaison pour l'entreprise des concepts de développement durable qui intègre les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de la stratégie de l'entreprise et de sa gestion



En quoi consiste une démarche RSE pour une entreprise ?

- ⇒ Identifier les enjeux significatifs et les parties prenantes prioritaires
- ⇒ Planifier et déployer un programme d'actions
- ⇒ Communiquer avec les parties prenantes
- ⇒ Evaluer les résultats

Un coût à court terme de nombreux bénéfices à moyen terme :

- Sécurisation des orientations stratégiques et des choix d'investissement
- Maîtrise plus efficacement ses risques (opérationnels, environnementaux, sociaux, réglementaires, juridiques, financiers, de réputation, etc.)
- Conquête de marchés et dynamisation de la position concurrentielle
- Accélération de l'innovation
- Réduction des coûts opérationnels via des économies de ressources
- Optimisation de la gestion des ressources et de la formation des salariés
- Renforcement de l'ancrage territorial

Exemples concrets de démarches RSE dans les TP

- Les bétons autoplaçants ont permis de réduire les nuisances sonores et d'augmenter parallèlement la sécurité des chantiers.
- La mise en décharge des agrégats d'enrobés s'est fortement réduite
- Au plan social, les Travaux publics se sont engagés dans la lutte contre le travail illégal en signant avec le ministère du Travail une charte sur la sous-traitance dans le BTP.

Quel est le bilan de la mise en place de la démarche RSE en région ?

Les clubs RSE en région :

- Club des Entreprises pour le Développement Durable de l'Ariège
- Club Dirigeants Durables Midi-Pyrénées

Communauté LUCIE en Midi-Pyrénées		
Source : labellucie.com		
	Ville	Statut
VEOLIA Propreté Midi-Pyrénées	Toulouse (31)	Labellisé
Société Hydro-Electrique du Midi	Balma (31)	Labellisé



2. Les signes de RECONNAISSANCE DE PROGRÈS



2.b. Les labels canaliseurs



Qu'est ce que le Label Canalisateur ?

Le Label Canalisateur est attribué aux entreprises spécialisées dans la pose ou la réhabilitation de canalisations qui en font la demande et qui répondent aux engagements Label Canalisateur. Il est délivré par une commission paritaire et indépendante.

Combien y a-t-il de labels canaliseurs ?

Les labels canaliseurs sont au nombre de 4. Ils portent sur 4 domaines d'activité distincts : les réseaux d'eau sous pression, les réseaux gravitaires d'assainissement, les réseaux de transport et de distribution de gaz et de fluides divers et la réhabilitation de réseaux sans tranchée.

Qu'est la spécificité du Label Canalisateur ?

Le Label Canalisateur est attribué aux entreprises et agences locales indépendamment des groupes auxquels elles peuvent appartenir.

Quelle est la durée de validité du Label Canalisateur ?

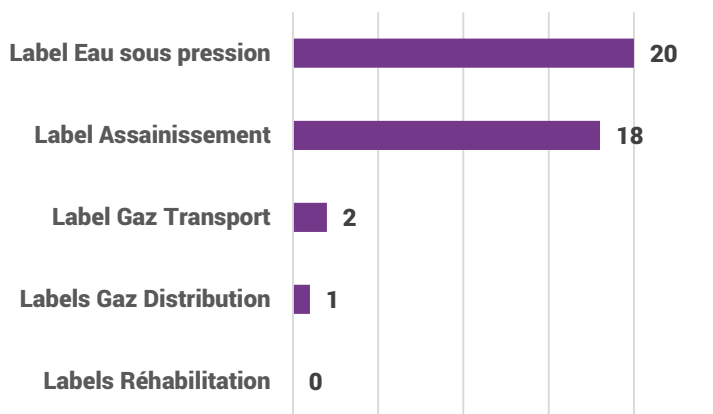
Le label est valide 3 ans.

Quel est le bilan des labels canaliseurs dans la région ?

20 entreprises détentrices du label Eau sous pression

Nombre d'entreprises détentrices d'un label canalisateur en région par type de label (données à fin février 2014)

Unité : nombre d'entreprises - Source : label-canalisateur.com



A fin février 2014, 41 labels canaliseurs étaient recensés dans la région.

Les labels majoritaires portent sur Eau sous pression et Assainissement,

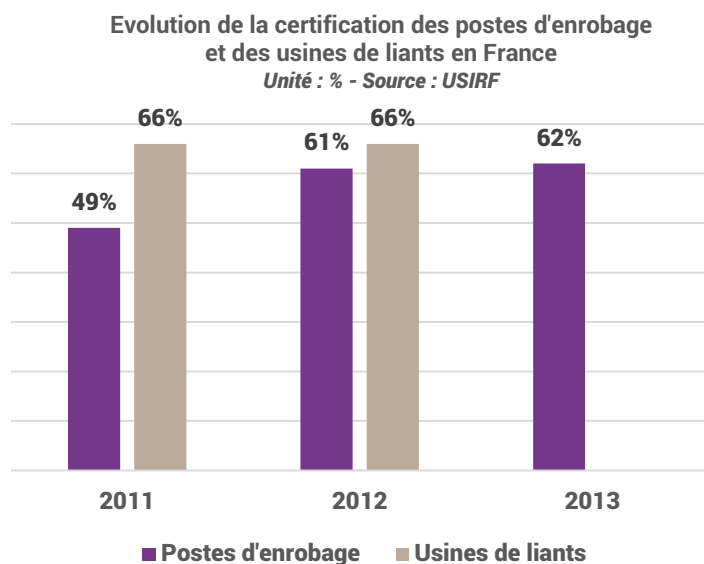
NB : Les entreprises peuvent être détentrices de plusieurs labels



2. Les signes de RECONNAISSANCE DE PROGRÈS



2.c. Zoom sur la route : nombre de postes d'enrobage et d'usines de liants certifiées iso 14001



L'objectif de la CEV nationale pour l'année 2012 de 50% de taux de certifications des postes d'enrobage et des usines de liants a largement été atteints avec un résultat de plus de 62%

Conclusions :

L'objectif a largement dépassé au regard d'un taux de certification qui atteignait notamment 62% s'agissant des postes d'enrobage en propre à fin 2013.



2. Les signes de RECONNAISSANCE DE PROGRÈS



2.e. La Charte « Eco-chantiers »



Qu'est ce qu' « éco-chantier » ?

Eco-chantier est une charte qui a été signée en mai 2013 entre la FNTF et une association d'élus : « Les Eco Maires ».

Un « éco-chantier » est un chantier :

- de qualité
- qui maîtrise les enjeux environnementaux (déchets, bruit, nature, CO₂)
- acceptable pour les riverains et les usagers de la voirie

Quels sont les principaux initiateurs ?

- des collectivités adhérentes « Eco Maires »
- toutes les collectivités territoriales
- les Fédérations régionales des Travaux Publics,
- les entreprises de Travaux Publics
- la maîtrise d'oeuvre.

Quels intérêts pour les entreprises signataires ?

- ➔Valoriser les prestations « environnementales" qu'elle réalise
- ➔Maintenir le niveau de qualité de ses réalisations
- ➔Motiver le personnel
- ➔Se différencier par ses performances
- ➔Consolider le rapport de partenariat avec les donneurs d'ordre

Quels sont les métiers prioritairement visés par la charte éco-chantier ?

- Construction et l'entretien des routes et rues
- Pose et entretien des réseaux et canalisations
- Pose et entretien des éclairages

Les bonnes pratiques à suivre sur un chantier

- Eviter la pollution des sols
- Respecter la faune et la flore.
- Réduire les nuisances sonores.
- Préserver la qualité de l'air.
- Préserver le patrimoine archéologique
- Protéger les sources d'eau
- Préserver la propreté du chantier
- Assurer le tri et le recyclage des déchets,



3. Les LEVIERS D' ACTIONS



3.a. Eco comparateur SEVE



Qu'est ce que SEVE ?

L'« éco comparateur » baptisé SEVE (pour Système d'Evaluation des Variantes Environnementales) est un logiciel.

Pour qui est disponible SEVE ?

- les donneurs d'ordre pour élaborer des projets et/ou évaluer des variantes environnementales
- les entreprises (de terrassement, de construction et d'entretien d'infrastructures routières) pour proposer des variantes environnementales

A quoi sert SEVE ?

SEVE a pour finalité de permettre une comparaison d'un point de vue environnemental et pour un chantier de chaussée donné, différentes solutions techniques et ainsi que différentes modalités de réalisation (matériaux, matériels utilisés et organisation du chantier).

Quels sont les critères de comparaison retenus ?

- ▶ la consommation d'énergie,
- ▶ le niveau des émissions de CO₂,
- ▶ la consommation de granulats naturels,
- ▶ le recyclage d'agréats,
- ▶ l'utilisation d'enrobés spécifiques.

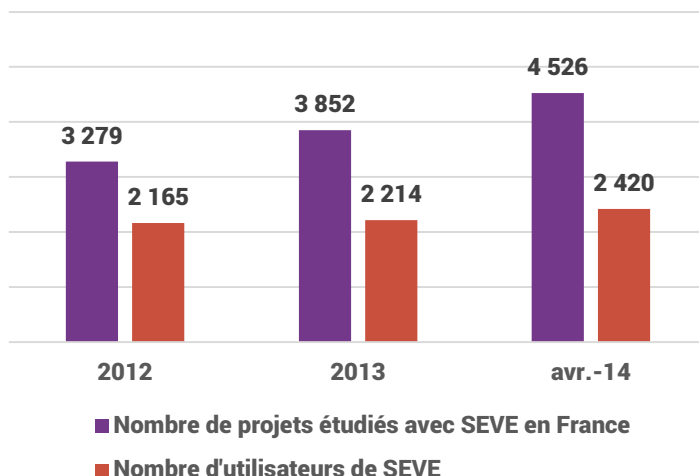


3. Les LEVIERS D'ACTIONS



Quel est le nombre d'utilisateurs et de projets étudiés en France?
3 852 projets étudiés en France en 2013 et 2 214 utilisateurs

Nombre d'utilisateurs du logiciel l'éco-comparateur
SEVE et de projets étudiés avec SEVE en France

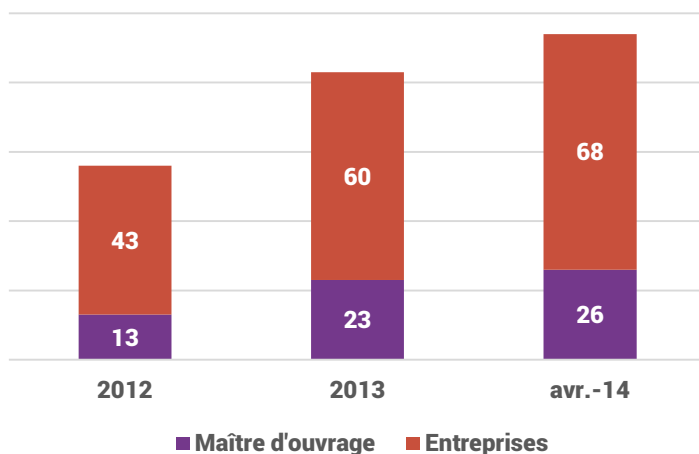


Depuis sa mise en place, le nombre de projets étudiés via l'outil SEVE et son nombre d'utilisateurs augmentent de manière importante.

De 2012 à fin avril 2014, ces derniers ont en effet affiché une hausse de respectivement de 38% et 11%.

Combien y a-t-il d'abonnés à l'éco-comparateur SEVE en France?
Plus de 90 abonnés, dont 70% sont des entreprises

Evolution du nombre d'abonnés à l'éco-comparateur
SEVE en France
Unité : nombre - Source : USIRF



Bien qu'encore relativement faible, le nombre d'abonnés à l'éco-comparateur SEVE a tout de même enregistré une progression avoisinant les 68% depuis 2012.

Plus de 7 abonnés sur 10 recensés à fin avril 2014 étaient des entreprises.

Les abonnés maîtres d'ouvrages, bien qu'ayant doublé restent relativement faible.



3. Les LEVIERS D' ACTIONS à disposition des entreprises



3.b. Eco comparateur CANOPEE

Qu'est-ce que l'éco comparateur CANOPEE ?

Canopée
CANALISATEURS DE FRANCE

Qu'est ce que CANOPEE ?

CANOPEE (CANalisation : Outil Pour l'Evaluation Environnementale) est un logiciel « éco-comparateur » des émissions de gaz à effet de serre sur les chantiers de canalisations. Il est accessible directement sur Internet.

Pour qui est disponible CANOPEE ?

- les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre pour comparer différentes solutions dans les appels d'offres et faciliter l'ouverture aux variantes environnementales
- les entreprises de canalisations pour comparer une solution de référence et une ou plusieurs variantes

A quoi sert CANOPEE ?

CANOPEE a pour objectif de comparer, d'un point de vue environnemental, plusieurs solutions offrant le même niveau de service pour un ouvrage de canalisation donné.

Quels sont les critères de comparaison retenus ?

- ▶ Les matériaux,
- ▶ Le fret,
- ▶ Les combustibles et énergies,
- ▶ Les immobilisations matérielles,
- ▶ Les déplacements du personnel,
- ▶ Les déchets.

En 2013, plus de 140 utilisateurs (dont 10 maîtres d'ouvrages) s'y sont connectés et 85 projets ont été créés au niveau national.



3. Les LEVIERS D' ACTIONS



3.b. Sites internet déchets (excédents de chantier)

Dans le cadre de la gestion des déchets de travaux publics et de leur suivi, deux sites internet complémentaires sont à disposition pour les entreprises de TP qui souhaitent stocker et valoriser leurs excédents de chantiers.

► Le premier est le site www/excedents-chantier.fntp.fr. Il répertorie tous les sites de stockage et/ou de traitement et/ou de recyclage des déchets et permet une recherche par proximité géographique, par type de déchet ou par type de site. Divers documents et pictogrammes permettant d'améliorer le tri et la gestion des déchets sur chantier sont également téléchargeables.

► Le second, mis en place par un prestataire extérieur, est le site www.travauxmatériaux.fr. Il se présente comme une plateforme gratuite d'échanges entre professionnels (annonces aussi consultables par les particuliers) pour donner une "deuxième vie" aux matériaux issus de chantier et qui peuvent être réutilisés sur d'autres. A terme, ce site proposera des fonctionnalités supplémentaires (alertes mail, support smartphone, sms...).



3.c. Bilan carbone des entreprises : Omega TP



Qu'est ce qu'Omega TP ?

L'acronyme OMEGA signifie Outil Méthodologique d'Evaluation des Gaz à effet de serre des Activités de Travaux Publics.

Faisant suite à la signature de la CEV nationale de 2009, le logiciel OMEGA TP est un outil mis en place dans le cadre de l'accompagnement des entreprises de TP sur la RSE.

Qu'est la finalité du logiciel OMEGA TP ?

Développé avec le concours d'un cabinet spécialisé en évaluation environnementale, le logiciel OMEGA TP de la FNTP sert à réaliser des bilans carbone des entreprises de travaux publics adhérentes à la FNTP.

Quelle est l'approche du logiciel OMEGA TP ?

Le logiciel OMEGA TP adopte une approche de type "cycle de vie", avec une prise en compte complète des émissions de GES, de l'extraction des matières premières jusqu'à la livraison de l'ouvrage.



4. ECONOMIE CIRCULAIRE : la gestion de la ressource



4.a. La réglementation liée à la gestion des déchets

Qu'est ce que le « Programme national de prévention des déchets 2014-2020 » ?

Il instaure une hiérarchie dans le traitement des déchets qui favorise la prévention. Par ordre de priorité, l'objectif est ainsi de viser : la prévention, la préparation en vue de la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation et notamment la valorisation énergétique, et l'élimination.

Zoom sur l'axe « Prévention des déchets du BTP »

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics est de loin le plus gros producteur de déchets en termes de tonnage absolu en France. Un axe spécifiquement dédié a donc été rédigé dans le programme national proposant la mise en place d'actions dédiées, déclinées par type d'opérations :

Construction de bâtiments ou d'ouvrages de travaux publics

- éco-conception des ouvrages et des matériaux et produits utilisés
- limitation de la quantité et de la nocivité des déchets générés pendant le chantier mais également lors de la maintenance et en fin de vie du bâtiment ou de l'ouvrage.

Déconstruction / démolition de bâtiments ou d'ouvrages de travaux publics

- réalisation d'un diagnostic préalable, intégrant en particulier la problématique de la prévention de déchets

Réhabilitation de bâtiments ou d'ouvrages de travaux publics

- La réhabilitation est généralement préférable à la déconstruction d'un strict point de vue de la prévention des déchets

Le programme d'actions qui en résulte s'articule autour des points suivants :

- Mettre en place une action de sensibilisation spécifique, à destination des maîtres d'ouvrages et des autres acteurs du BTP
- Élaborer des chartes d'engagement volontaire du secteur d'activité du BTP pour encourager la prévention des déchets
- Identifier et utiliser les leviers d'actions pour développer le réemploi des matériaux du secteur du BTP
- Faire le bilan de la réglementation relative aux diagnostics de démolition, et la faire évoluer le cas échéant

4.b. La gestion des déchets en région

Etude en cours dans la région Midi-Pyrénées.



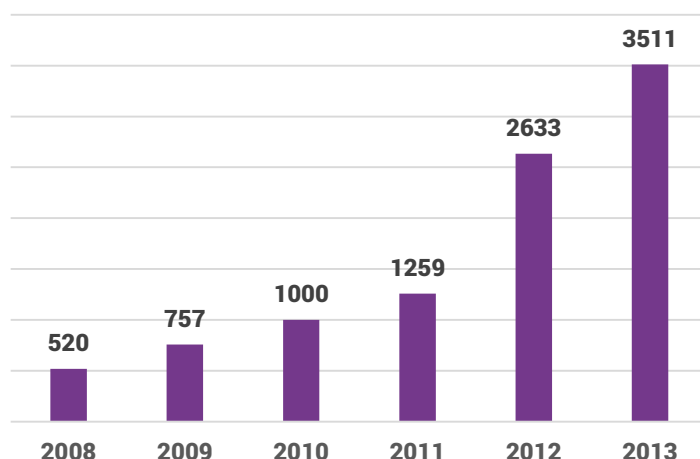
4. ECONOMIE CIRCULAIRE : la gestion de la ressource



4.c. Zoom sur la route : production d'enrobés tièdes et semi-tièdes

Quelle est la production d'enrobés tièdes et semi-tièdes en France ?

Production des enrobés tièdes/ semi-tièdes
en France (2008-2013)
Unité : Kt - Source : USIRF



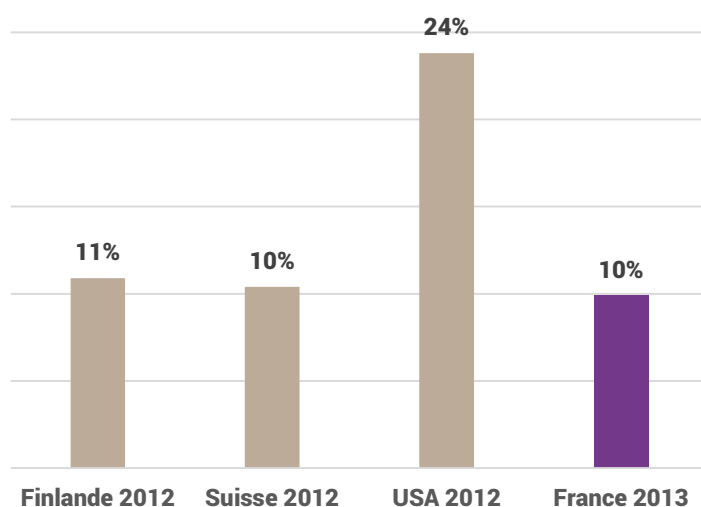
En France, la production d'enrobés tièdes/semi tièdes ne cesse de croître, notamment depuis la signature de la CEV nationale, pour atteindre une production de 3511 KT en 2013.

Au niveau international, la France se situe en deçà de la Finlande et de la Suisse, et surtout des Etats-Unis qui culminent avec 23,8% d'application d'enrobées tièdes*.

NB : La définition d'un enrobé tiède n'est pas harmonisée au niveau international : température minimum de fabrication par rapport à un enrobé à chaud, grade du liant...

Comment se positionne la France par rapport aux autres pays ?

Taux d'application d'enrobés tièdes selon les pays
Unité : % - Source : USIRF



NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

AVEC LE CONCOURS...

des partenaires de la Cellule :



et des membres du GIE Réseau des CERC :



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L112-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L112-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L112-10a, L112-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

CELLULE ÉCONOMIQUE MIDI-PYRÉNÉES

tél. : 09 65 31 69 75 | fax : 05 61 73 44 83 | e-mail : contact@crcbtp.fr

site régional : www.crcbtp.fr | site national : www.cerc-actu.com